

**ÉVALUATION DES OCCASIONS  
DE FINANCEMENT DE  
PARTENARIATS**

Rapport final  
Août 2018

*Produit par la Division de l'évaluation du Conseil de  
recherches en sciences naturelles et en génie et du  
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et*



# TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles.....	iii
Résumé .....	iv
1. Introduction .....	1
1.1. Contexte et objectif de l'évaluation .....	1
1.2. Portée et questions de l'évaluation .....	1
1.3. Méthode d'évaluation .....	2
2. Qu'est-ce que les occasions de financement de partenariats subventionnent? .....	4
2.1. Au sujet des occasions de financement de partenariats.....	4
2.2. Caractéristiques des subventions.....	5
2.3. Caractéristiques des participants .....	6
2.4. Intervention des participants .....	8
3. Les occasions de financement de partenariats sont-elles pertinentes? .....	10
3.1. Avantages de la recherche concertée .....	10
3.2. La demande pour les occasions de financement de partenariats.....	11
3.3. Concordance avec les programmes du CRSH .....	12
4. Les SP et les SDP sont-elles efficaces? .....	13
4.1. Résultats de recherche .....	13
4.2. Mobilisation des connaissances .....	15
4.3. Renforcement des relations .....	17
4.4. Résultats pour les universités.....	18
4.5. Résultats hors du milieu universitaire .....	19
4.6. Incidences sur les stagiaires .....	23
5. De quelle manière les modèles de gestion des SP et des SDP pourraient-ils être améliorés? .....	24
5.1. Points forts à mettre à profit.....	25
5.2. Changements à envisager .....	26
6. Conclusions et recommandations.....	29
6.1. Conclusions.....	29
6.2. Recommandations.....	31
Annexe A : Profil du programme.....	33
Annexe B : Matrice d'évaluation.....	39
Annexe C : Méthode d'évaluation .....	45
Annexe E : Correspondance entre les questions d'évaluation et les sections du rapport.....	47
Annexe E : Références .....	48

## LISTE DES SIGLES

ARUC	Alliances de recherche universités-communautés
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
CV	Curriculum vitae
DSRP	Division des subventions de recherche et partenariats
EC	Étude de cas
EEPS	Établissement d'enseignement postsecondaire
GTRC	Grands travaux de recherche concertée
IDR	Initiative de développement de la recherche
IMMERSe	Interactive and Multi-Modal Experience Research Syndicate (IMMERSe)
LI	Lettre d'intention
MC	Mobilisation des connaissances
MRA	Manitoba Research Alliance
ONG	Organisme non gouvernemental
OSBL	Organisme sans but lucratif
PHQ	Personnel hautement qualifié
RDS	Responsabilisation en matière de droits sociaux
SC	Subventions Connexion
SDP	Subventions de développement de partenariat
SEP	Subventions d'engagement partenarial
SOR	Subventions ordinaires de recherche
SP	Subventions de partenariat
SS	Subventions savoir
SDS	Subventions de développement savoir

# RÉSUMÉ

## Au sujet des occasions de financement

Les occasions de financement de partenariats du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) offrent des subventions visant à soutenir les activités de mobilisation des connaissances menées par des chercheurs qui travaillent seuls, en équipe ou au sein de partenariats officiels avec les secteurs universitaire, public, privé ou sans but lucratif. Les occasions de financement de partenariats comprennent les subventions suivantes :

- **Subvention de partenariat (SP)** – subvention institutionnelle dont la valeur varie entre 500 000 dollars et 2,5 millions de dollars sur une période de quatre à sept ans et visant à faire avancer la recherche, la formation en recherche et/ou la mobilisation des connaissances. En moyenne, le CRSH accorde 19 SP par année, pour une valeur annuelle totale de 40,5 millions de dollars.
- **Subvention de développement de partenariat (SDP)** – subvention individuelle dont la valeur varie entre 75 000 \$ et 200 000 \$ sur une période de un à trois ans et visant à favoriser la mise en œuvre de nouvelles recherches ou d'activités connexes et/ou à concevoir et à mettre à l'essai de nouvelles approches de partenariats. En moyenne, 57 SDP d'une valeur annuelle totale de 11 millions de dollars sont accordées chaque année.
- **Subvention Connexion (SC)** – subvention d'un montant maximal de 50 000 \$ sur une période d'un an visant à appuyer des événements et d'autres activités de rayonnement axées sur des activités ciblées de mobilisation des connaissances de courte durée. En moyenne, 251 SC d'une valeur annuelle totale de 6,6 millions de dollars sont accordées chaque année.

## Au sujet de l'évaluation

Les SP, les SDP et les SC ont été évaluées en 2017-2018. L'évaluation a porté sur la période de cinq ans comprise entre l'exercice 2010-2011, année de lancement des SP et des SDP, et l'exercice 2016-2017. Les ressources d'évaluation ont été principalement consacrées à l'évaluation des SP et des SDP puisque ce sont les plus importantes des subventions de partenariat. Quant aux SC, elles ont essentiellement été évaluées au moyen de données secondaires déjà disponibles. L'évaluation a également pris en compte les résultats des occasions de financement qui ont précédé les SP, soit les Grands travaux de recherche concertée (GTRC) et les Alliances de recherche universités-communautés (ARUC), afin d'évaluer les résultats à long terme des investissements du CRSH dans les partenariats.

## Conclusions et recommandations

### ***Recommandation 1 : Continuer de financer des occasions de financement de type partenariat offrant des subventions de valeurs et de durées diverses.***

Les occasions de financement de partenariats répondent au besoin de mener des recherches concertées afin d'acquérir et de diffuser des connaissances sur des défis sociaux complexes. Tout indique que les SP et les SDP permettent d'atteindre les résultats qui en sont attendus et qu'elles ont des retombées dans le milieu universitaire et au-delà. Il appert également que ces subventions aident directement les étudiants et les chercheurs de niveau postdoctoral à trouver un emploi, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu universitaire. Comparativement aux subventions Savoir et aux subventions de développement Savoir, les SP et les SDP permettent d'obtenir autant, sinon davantage, de types de résultats de recherche; elles sont plus susceptibles d'assurer l'accroissement des connaissances et leur diffusion au-delà du milieu universitaire, ainsi que de produire des avantages d'ordre économique, social ou culturel et d'influer sur les politiques publiques. Ces avantages dépendent davantage de la nature de la subvention (subvention Savoir ou subvention de partenariat) que de sa valeur. La somme de connaissances et la pratique professionnelle des organismes partenaires sont les facteurs sur lesquels les SP et les SDP influent le plus directement, mais elles suscitent également des changements à long terme en matière de politiques publiques. La recherche concertée cadre bien avec le mandat et les priorités du CRSH. Enfin, l'évaluation révèle que les chercheurs ont besoin de subventions dont la valeur et la durée varient en fonction des défis à relever.

---

<sup>1</sup> C'est pourquoi certains exercices antérieurs à l'exercice 2010-2011 ont été ajoutés à la période visée par l'évaluation en ce qui concerne les résultats.

La conception rigoureuse et la mise en œuvre efficace des SP et des SDP ayant été démontrées, il est recommandé que le CRSH continue à appuyer ces subventions et à offrir des occasions de financement d'importance et de portée diverses.

***Recommandation 2 : Inciter les candidats à faire participer pleinement des intervenants non issus du milieu universitaire à l'administration des projets et à l'établissement des objectifs de recherche.***

Plusieurs résultats positifs et des niveaux élevés de collaboration sont associés à la participation d'intervenants non issus du milieu universitaire (c.-à-d. issus du secteur privé, public ou sans but lucratif). Par exemple, les intervenants non issus du milieu universitaire sont plus susceptibles d'utiliser les résultats de recherche que les universitaires, et l'on observe plus fréquemment des effets sur les politiques publiques dans les réseaux où la recherche est planifiée par des intervenants non issus du milieu universitaire. En outre, les partenaires et les collaborateurs qui disent avoir travaillé en étroite collaboration étaient plus susceptibles de dire que le projet a répondu aux besoins de leur organisme.

Cependant, la majorité des collaborateurs et des cocandidats appartiennent au milieu universitaire, et presque tous les organismes directeurs consistent en des établissements d'enseignement postsecondaire. Qu'ils soient ou non issus du milieu universitaire, les participants sont tout aussi susceptibles de participer à la planification du projet et/ou du réseau, mais les participants non issus du milieu universitaire ne dirigent le processus de planification que de 25 % des travaux subventionnés.

Favoriser l'utilisation des connaissances étant l'un des objectifs clés des occasions de financement de partenariats, il est recommandé que le CRSH fasse davantage pour encourager un haut degré de collaboration avec des participants non issus du milieu universitaire. Il faudrait en particulier assurer la pleine participation d'intervenants non universitaires à l'administration des projets et à l'établissement des objectifs de recherche.

Ce faisant, une attention particulière devrait être accordée à la perception de deux des catégories de rôles utilisées dans le processus de demande du CRSH, soit celles des cocandidats et des collaborateurs. Même si ces catégories sont essentiellement de nature administrative, certains participants ont l'impression que les collaborateurs ont un rôle de second plan à jouer. La majorité des participants individuels non universitaires appartenant à la catégorie des collaborateurs, cette impression pourrait nuire aux relations de travail.

***Recommandation 3 : Continuer d'alléger le fardeau du processus de demande pour les participants non issus du milieu universitaire.***

Selon les organismes et les personnes non issus du milieu universitaire, les exigences du processus de demande sont inadéquates et d'une lourdeur excessive. Les participants ont notamment souligné que le modèle de curriculum vitae universitaire du CRSH ne convient pas aux cocandidats non universitaires et que de nombreux organismes non universitaires éprouvent des difficultés techniques lorsqu'ils tentent de transmettre des lettres d'appui au moyen du système en ligne du CRSH. Le temps considérable que doivent investir les participants non universitaires pour s'y retrouver parmi les exigences et les systèmes du CRSH constitue un obstacle pour eux, qui bien souvent disposent de peu de temps et de ressources.

Le CRSH a récemment pris des mesures pour alléger le fardeau du processus de demande; il a notamment apporté certaines modifications à son système en ligne et simplifié le processus d'invitation de partenaires. Ces améliorations n'ont toutefois pas été mises en œuvre à temps pour être prises en compte dans le cadre de la présente évaluation. Compte tenu des avantages associés à la participation d'intervenants non universitaires, le CRSH devrait continuer à aplanir les obstacles liés aux exigences du processus de demande et à la technologie utilisée à l'appui des demandes.

***Recommandation 4 : Créer un moyen de cerner la contribution de chacun des participants aux activités liées à la subvention et aux avantages escomptés.***

Le CRSH a délibérément donné une large portée aux SP et aux SDP, de manière à financer une grande variété de projets et/ou de réseaux et de partenariats. Les participants peuvent, dans le cadre d'une même subvention, participer à des degrés divers et à divers titres. Si cette souplesse a son utilité dans le cadre des projets et/ou des réseaux, elle complique l'évaluation des incidences des occasions de financement et la démonstration des résultats qui en découlent pour les Canadiens.

L'équipe d'évaluation a tout d'abord tenté de comprendre de quelle manière les participants contribuent aux projets et/ou aux réseaux et de déterminer lesquels pouvaient raisonnablement s'attendre à obtenir des résultats,

en utilisant les rôles officiels qui leur sont attribués par le CRSH (c.-à-d. les rôles de cocandidat, de collaborateur et d'organisme partenaire). Il n'existe cependant pas de corrélation claire entre les rôles attribués aux participants à des fins administratives et leur participation réelle ou les avantages attendus. D'ailleurs, les termes qui désignent les différents rôles ne sont pas compris de manière uniforme et ils sont souvent employés de façon interchangeable.

S'il définissait autrement la participation des principaux participants et les avantages attendus, le CRSH pourrait évaluer avec plus de précision l'utilité des partenariats de recherche et les résultats qui en découlent pour les Canadiens. Grâce à ces données, les futures analyses pourraient se limiter à l'évaluation de l'incidence des subventions accordées aux participants dont les projets sont raisonnablement susceptibles d'avoir des incidences. Ceci pourrait expliquer pourquoi les directeurs de projet affichaient une attitude beaucoup plus positive que les autres participants au sujet des résultats. En outre, s'il précisait clairement la nature de la participation de chaque partenaire, le CRSH pourrait mieux comprendre la corrélation entre différents types de participation et différents types de succès.

Il est donc recommandé que le CRSH élabore une méthode qui lui permettra de préciser la participation et les avantages attendus des principaux participants. Les activités et les avantages en question devraient être consignés de manière à faciliter leur synthèse et leur analyse même s'ils relèvent de subventions différentes.

***Recommandation 5 : Fournir des ressources ou créer des mécanismes pour appuyer les directeurs de projet qui dirigent de grands partenariats.***

La gestion d'un partenariat ou d'un réseau de grande envergure exige souvent des compétences ne faisant pas partie de la formation universitaire conventionnelle. Même si certaines tâches de gestion peuvent être confiées à des coordonnateurs de projet, les directeurs de projet doivent tout de même jouer un rôle pivot consistant à motiver et à unifier de très nombreux intéressés. La plupart des directeurs de projet acquièrent ces compétences naturellement, mais cet apprentissage peut demander beaucoup de temps et s'avérer ardu. Il est donc recommandé que le CRSH aide les directeurs de projet à perfectionner leurs compétences en leadership, notamment en les encourageant à mettre en commun leurs pratiques prometteuses, quels que soient leurs états de service.

# 1. INTRODUCTION

Le présent rapport présente les constatations clés, les conclusions et les recommandations découlant de l'évaluation des occasions de financement de partenariats offertes par le CRSH réalisée en 2017-2018.

## 1.1. Contexte et objectif de l'évaluation

Les occasions de financement de partenariats du CRSH se traduisent par des subventions visant à soutenir les activités de mobilisation des connaissances de chercheurs qui travaillent seuls, en équipe ou dans le cadre de partenariats officiels avec des organismes des secteurs universitaire, public, privé et sans but lucratif. Ces occasions de financement comprennent les SP et les SDP, ainsi que les SC, qui sont d'une valeur bien moindre<sup>2</sup>.

L'évaluation avait pour but de fournir à la haute gestion du CRSH une estimation de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre des occasions de financement de partenariats. Elle a été réalisée conformément aux exigences en matière de couverture de la *Politique sur les résultats* de 2016 du Conseil du Trésor et de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## 1.2. Portée et questions de l'évaluation

L'évaluation a porté sur la période de cinq ans comprise entre l'exercice 2010-2011, au cours duquel les SP et les SDP ont été lancées, et l'exercice 2016-2017<sup>3</sup>. Les ressources d'évaluation devaient être principalement consacrées à l'évaluation des SP et des SDP puisque ce sont les plus importantes des occasions de financement de partenariat. Les SC ont fait l'objet d'un examen moins approfondi. Lorsque nécessaire, l'évaluation a également pris en compte les résultats des occasions de financement qui ont précédé les SP (les GTRC et les ARUC), afin d'examiner les changements survenus entre la mise en œuvre des SP et celle des GTRC et des ARUC et d'évaluer les résultats à long terme des investissements du CRSH dans les partenariats.

L'évaluation a tenté de répondre aux neuf questions suivantes :

1. Dans quelle mesure les occasions de financement de partenariats sont-elles encore nécessaires, dans le contexte canadien actuel?
2. Dans quelle mesure les activités et les objectifs des occasions de financement cadrent-ils avec le mandat et les résultats stratégiques du CRSH, avec les autres occasions de financement du CRSH et avec les priorités du gouvernement fédéral?
3. Dans quelle mesure la conception de chaque occasion de financement est-elle adéquate?
4. Dans quelle mesure les différents types de partenariats financés sont-ils adéquats?
5. Quel a été le niveau de participation des personnes et des équipes aux activités de recherche et aux activités connexes?
6. Dans quelle mesure la recherche a-t-elle permis de générer des connaissances et dans quelle mesure ces connaissances ont-elles été utilisées?
7. Dans quelle mesure du personnel hautement qualifié (PHQ) a-t-il participé à de la formation en recherche et amélioré ses compétences et ses connaissances professionnelles et dans le domaine de la recherche?
8. Dans quelle mesure les SP et les SDP ont-elles contribué à faire reconnaître l'expertise et l'excellence des chercheurs canadiens en sciences humaines à l'échelle nationale et internationale?
9. Dans quelle mesure les occasions de financement sont-elles exécutées de façon rentable?

Afin de simplifier le rapport, ces neuf questions d'évaluation ont été regroupées en quatre questions principales :

1. Qu'est-ce que nous finançons?
2. Les occasions de financement de partenariats sont-elles pertinentes?
3. Les SP et les SDP sont-elles efficaces?

---

<sup>2</sup> Une nouvelle occasion de financement de partenariats, intitulée Subventions d'engagement partenarial (SEP), a été lancée en 2017-2018. Les SEP n'entrent pas dans le cadre de la présente évaluation.

<sup>3</sup> C'est pourquoi certains exercices antérieurs à l'exercice 2010-2011 ont été ajoutés à la période visée par l'évaluation en ce qui concerne les résultats.

#### 4. De quelle manière les modèles de financement des SP et des SDP pourraient-ils être améliorés?

Les constatations relatives aux SP et aux SDP s'étant avérées très semblables, elles ne sont pas présentées séparément, à moins d'indications contraires.

### 1.3 Méthode d'évaluation

La présente évaluation a été réalisée en collaboration par les évaluateurs du CRSH et ceux d'une société d'experts-conseils (Goss Gilroy Inc.). Elle a été orientée par un comité consultatif d'évaluation composé de représentants de la Division de l'évaluation du CRSH et de représentants des programmes du CRSH.

Pour évaluer les occasions de financement de partenariats, il a fallu examiner de multiples sources de données, dont les suivantes : documents clés; données financières, dossiers de subventions et données administratives; contenu d'entrevues avec des informateurs clés (n = 19); réponses à un sondage en ligne mené auprès des demandeurs de SP et de SDP (n = 924, taux de réponse = 27 %), de partenaires et de collaborateurs (n = 725, taux de réponse = 18 %); et études de cas (cinq sur les SP, cinq sur les SDP, quatre sur les GTRC et les ARUC et deux sur les titulaires de subventions au titre des GTRC et des ARUC qui ont subséquemment obtenu des SP).

Les données quantitatives (c.-à-d. les résultats du sondage et les données administratives) ont été soumises à des analyses comparatives et/ou à des analyses détaillées lorsque nécessaire, dont les suivantes :

- ventilation de tous les résultats par occasion de financement (comme les résultats relatifs aux SP et aux SDP différaient rarement, tous les chiffres compris dans le présent rapport valent pour les deux types de subventions, à moins d'indication contraire);
- comparaison entre les données relatives aux SP et aux SDP et celles de l'évaluation des subventions Savoir et des subventions de développement Savoir réalisée en 2015-2016;
- comparaison entre les résultats du sondage sur les SP et les SDP et ceux du sondage de 2014 sur les chercheurs subventionnés au titre des GTRC et des ARUC;
- ventilation des constatations selon que la subvention visait un projet ou un réseau<sup>4</sup>;
- ventilation des constatations en fonction du degré de collaboration (voir description à la section 2.4);
- ventilation des constatations selon que la subvention était réputée gérée par un établissement d'enseignement postsecondaire (EEPS) ou non<sup>5</sup>.

Principales limites et stratégies d'atténuation :

1. Il n'a pas été possible d'évaluer les résultats à long terme des SP et des SDP puisque ces subventions ne sont offertes que depuis peu (et qu'aucun des projets financés par une SP n'est encore terminé). Cette limite a été atténuée par l'examen des résultats à long terme des occasions de financement qui ont précédé les SP (les GTRC et les ARUC) en supposant que, les résultats à court et à moyen terme attendus de toutes ces occasions de financement étant similaires (c.-à-d. qu'ils ont tous trait à la recherche, à la formation, au perfectionnement et à la collaboration de PHQ), elles produiront des résultats à long terme similaires.
2. Les SP et les SDP sont souvent comparées aux subventions Savoir et aux subventions de développement Savoir du CRSH. S'il est utile de comparer les SP et les SDP aux occasions de financement universitaire « classiques », on peut difficilement les comparer aux subventions Savoir, dont la valeur est moindre et la période de subvention plus courte, de façon générale. Pour atténuer ce problème, toutes les analyses comparatives ont été effectuées en évaluant la taille de l'effet (c.-à-d. la valeur phi) de la valeur et du type de subvention (subvention Savoir ou subvention de partenariat). Nous ne présentons les constatations que dans les cas où le type de subvention a plus d'effet que la valeur de la subvention sur les variables dépendantes.
3. Les partenariats et la conception des projets et des réseaux étant très diversifiés, il faut faire preuve de prudence dans la généralisation des constatations. Nous avons atténué ce problème en ventilant les résultats

---

<sup>4</sup> Dans le présent rapport, le terme « réseau » désigne des projets de recherche multiples et interreliés et le terme « projet » désigne un projet de recherche unique. Veuillez noter que ces définitions sont propres au présent rapport et qu'elles ne correspondent pas nécessairement aux définitions officielles du CRSH. Vous trouverez de plus amples renseignements à ce sujet à la section 2.2.

<sup>5</sup> Aux fins du présent rapport, les projets et/ou les réseaux « gérés par un EEPS » sont ceux dont la recherche a été planifiée et dont les questions de recherche ont été établies par un EEPS (selon les directeurs de projet qui ont participé au sondage mené dans le cadre de l'évaluation). Les projets et/ou les réseaux non gérés par un EEPS sont ceux dont les participants sont affiliés à un organisme autre qu'un EEPS (c.-à-d. un organisme du secteur public, privé ou sans but lucratif) qui a planifié la recherche et établi les questions de recherche. Vous trouverez une description plus détaillée de ces termes à la section 2.4.

en fonction de variables clés, comme le degré de collaboration et le secteur dont relèvent les partenaires, avant de les examiner. Lorsque les résultats diffèrent en fonction des caractéristiques clés des subventions, nous le précisons.

4. Nous avons noté un biais positif dans les réponses, ce qui s'expliquerait par le fait que la majorité des répondants ont reçu ou espéraient recevoir du financement du CRSH et qu'ils étaient par conséquent enclins à percevoir les mécanismes d'octroi des subventions de façon positive. Pour atténuer ce biais, nous avons sollicité les commentaires d'un large éventail d'intéressés, y compris ceux de candidats qui n'ont pas obtenu de financement.

L'annexe B présente la matrice d'évaluation, qui comprend un tableau de concordance entre les questions et les méthodes d'évaluation. L'annexe C fournit des renseignements détaillés sur la méthode d'évaluation et sur l'analyse effectuée, et l'annexe E montre la correspondance entre les questions d'évaluation originales et les sections du rapport.

## 2. QU'EST-CE QUE LES OCCASIONS DE FINANCEMENT DE PARTENARIATS SUBVENTIONNENT?

### **Résumé des constatations :**

La valeur et la durée des subventions sont les principales caractéristiques qui distinguent les SP des SDP. Divers facteurs les distinguent en outre des subventions exclusivement destinées au milieu universitaire (comme les subventions Savoir), dont les suivants : les chercheurs principaux et les cocandidats ne sont pas tenus d'être affiliés à un EEPS; au moins un partenariat officiel doit avoir été conclu; l'accent est davantage mis sur la mobilisation et l'utilisation des connaissances; et la majorité des chercheurs principaux sont affiliés à de grandes universités. De plus, la majorité des SP et environ la moitié des SDP servent à financer des réseaux (c.-à-d. des projets de recherche multiples et coordonnés) plutôt que des projets uniques.

Le CRSH a établi, en fonction des rôles que jouent les partenaires, des catégories de participants, comme celles d'organisme partenaire, de cocandidat et de collaborateur. En pratique, toutefois, ces termes sont souvent employés de façon interchangeable et suscitent une certaine confusion. Selon les catégories de rôles définies dans les formulaires de demande de subvention, les deux tiers des organismes partenaires ne sont pas issus du milieu universitaire, et le tiers des collaborateurs et moins de 10 % des cocandidats sont affiliés à des organismes n'appartenant pas au milieu universitaire. Toutefois, la répartition des participants non issus du milieu universitaire varie selon les subventions. Presque toutes les SP et les SDP visent au moins un organisme partenaire non issu du milieu universitaire, et environ les trois quarts des SP et un peu moins de la moitié des SDP visent des collaborateurs non issus du milieu universitaire. Toutefois, moins de la moitié des SP et le quart des SDP visent des cocandidats non issus du milieu universitaire.

Les activités des participants varient en fonction de leur rôle et du secteur auquel ils appartiennent :

- la planification de la recherche et la conception des questions de recherche relèvent généralement des participants issus du milieu universitaire, mais ces derniers et les participants non issus du milieu universitaire sont tout autant susceptibles d'avoir jusqu'à un certain point participé à ces étapes;
- les personnes qui jouent plusieurs rôles (p. ex. celui de représentant d'un partenaire et de collaborateur) sont les plus susceptibles d'utiliser les résultats du projet et/ou du réseau, suivies de près par les partenaires;
- les intervenants non issus du milieu universitaire sont plus susceptibles d'utiliser les résultats de recherche que les intervenants issus du milieu universitaire.

Environ la moitié des directeurs de projet, cocandidats, partenaires et collaborateurs qui ont obtenu une subvention de partenariat estiment travailler en étroite collaboration avec leurs collègues. Le tiers d'entre eux considère leur degré de collaboration comme moyen. Selon les rapports annuels présentés au CRSH jusqu'ici, les SP ont généré des contributions de 92 ¢ par dollar de financement du CRSH (nous ne disposons pas de données comparables au sujet des SDP).

### **2.1 Au sujet des occasions de financement de partenariats**

Chacune des trois occasions de financement de partenariats (SP, SDP et SC) a été conçue de manière à atteindre les objectifs du programme Savoir et du Programme connexion du CRSH. L'actuelle série d'occasions de financement de partenariats a été lancée en 2010-2011, en remplacement de deux autres occasions de financement d'envergure, les GTRC et les ARUC.

La valeur de la subvention et la durée de la période visée par la subvention sont les deux principales caractéristiques qui distinguent les SP des SDP. Les SP sont des subventions institutionnelles d'une valeur de 500 000 à 2,5 millions de dollars, réparties sur une période de quatre à sept ans et visant à appuyer de grands projets ou programmes de recherche. Les SDP sont des subventions individuelles d'une valeur de 75 000 \$ à 200 000 \$, réparties sur une période de un à trois ans et visant à appuyer des projets de plus petite taille. Les SC sont très différentes des autres occasions de financement de partenariats. Elles servent à financer des événements particuliers (7 000 \$ à 25 000 \$) ou des activités de rayonnement (jusqu'à 50 000 \$) axés sur des initiatives de mobilisation des connaissances ciblées et à court terme, comme des ateliers, des colloques, des conférences, des forums et des sessions d'été. La période visée par chacune des SC est d'un an.

Les caractéristiques qui distinguent les SP et les SDP des subventions universitaires « classiques » (comme la subvention Savoir et la subvention de développement Savoir) sont les suivantes :

- les chercheurs principaux doivent être affiliés à un établissement admissible au titre du CRSH, mais ils ne sont pas tenus d’être affiliés à un EEPS;
- les cocandidats ne sont pas tenus d’être affiliés à un EEPS ou à un établissement admissible au titre du CRSH;
- au moins un partenariat officiel doit avoir été conclu<sup>6</sup>;
- la mobilisation et l’utilisation des connaissances ont davantage d’importance.

L’annexe A présente une description plus détaillée des trois subventions.

## 2.2 Caractéristiques des subventions

Les subventions de partenariat sont des subventions institutionnelles (c.-à-d. que le candidat principal est un établissement ou un organisme), alors que les subventions de développement de partenariat et les subventions Connexion sont destinées à des particuliers. La majorité des détenteurs de l’une ou l’autre des trois catégories de subventions sont de grandes universités (SP : 78 %) ou sont affiliés à de grandes universités (SDP : 73 %, SC : 71 %). Comme le montrent respectivement les Figure 1 et 2, la répartition des demandes et des détenteurs est similaire dans le cas des SP et des SDP et des subventions de partenariat qui les ont précédées, soit les GTRC et les ARUC. Veuillez noter que la catégorie Autre comprend les collèges, les organismes de recherche, les organismes sans but lucratif, etc.

Figure 1 : Proportion des demandes de subvention selon l’organisme ou l’affiliation de l’organisme

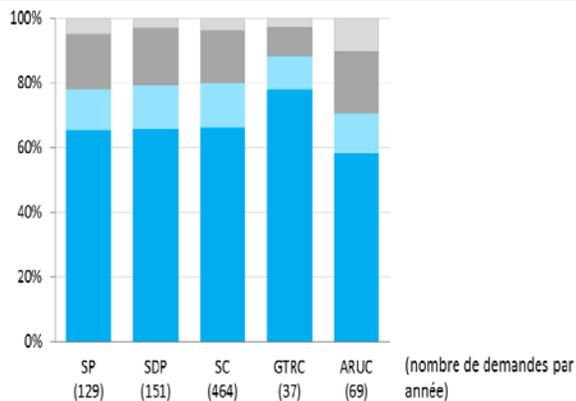
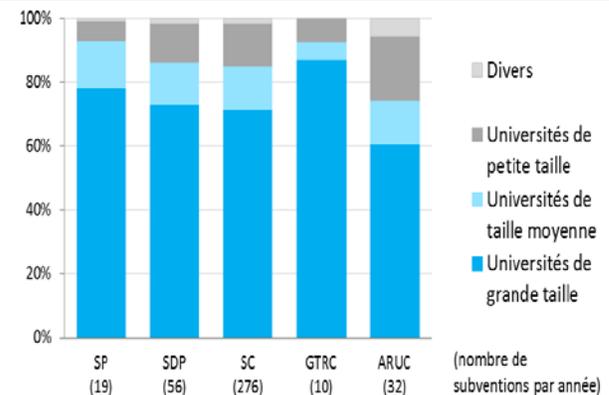


Figure 2 : Proportion des détenteurs de subvention selon l’organisme ou l’affiliation de l’organismes



Le sondage a révélé que la majorité des SP (80 %) et près de la moitié des SDP (48 %) financent des réseaux, c’est-à-dire des projets de recherche multiples et coordonnés, plutôt qu’un projet unique<sup>7</sup>. Dans la plupart des cas, un seul réseau financé au titre d’une SP coordonne entre 11 et 50 projets, tandis qu’un réseau financé au titre d’une SDP en coordonne entre 2 et 10.

Les recherches financées au moyen des SP et des SDP font une large place à l’interdisciplinarité; en effet, la moitié (52 %) des demandes retenues, environ, portent sur diverses disciplines des sciences humaines. Un peu moins de la moitié (46 %) des demandes retenues relèvent uniquement des sciences sociales (tout en faisant appel à plusieurs disciplines) alors que seuls 2 % des SP et des SDP relèvent uniquement des sciences humaines<sup>8</sup>. Ces données semblent indiquer que le financement de partenariats est moins pertinent ou utile dans le cas des recherches associées aux seules disciplines des sciences humaines.

<sup>6</sup> Au titre de ces occasions de financement, le « partenariat officiel » se définit comme un accord officiel de collaboration bilatérale ou multilatérale entre un organisme candidat et un ou plusieurs organismes partenaires qui conviennent de s’engager à travailler en collaboration afin d’atteindre des objectifs communs.

<sup>7</sup> Dans le présent rapport, le terme « réseau » désigne des projets de recherche multiples et interreliés et le terme « projet » désigne un projet de recherche unique. Veuillez noter que ces définitions sont propres au présent rapport et qu’elles ne correspondent pas nécessairement aux définitions officielles du CRSH.

<sup>8</sup> Demandes de subvention retenues, n = 492

## 2.3 Caractéristiques des participants

### Rôles des participants

Les participants aux travaux financés par les SP et les SDP relèvent de quatre catégories principales, établies en fonction de leur rôle. Le CRSH définit officiellement ces rôles comme suit :

- **Directeur de projet** - personne chargée de la direction générale d'une équipe ou d'un partenariat.<sup>9</sup>
- **Organisme partenaire** - au titre des SP et des SDP, le principal responsable de l'administration de la subvention doit établir un ou plusieurs partenariats officiels. Selon la définition officielle du CRSH, l'organisme partenaire est un « organisme prenant activement part à un partenariat et contribuant de façon significative au succès d'une entreprise de recherche. Le CRSH s'attend à ce que ces organismes soutiennent les activités menées dans le cadre du partenariat en partageant leur leadership intellectuel ou en offrant leur expertise. Le CRSH s'attend aussi à ce qu'ils fournissent des contributions en espèces ou en nature<sup>10</sup> ». Chaque organisme partenaire désigne un représentant chargé de communiquer directement avec l'équipe de recherche.
- **Cocandidat** – personne qui contribue de façon significative à l'orientation intellectuelle et au déroulement de la recherche ou d'une activité connexe et qui peut assumer une certaine responsabilité quant à l'administration financière de la recherche. Les cocandidats sont des personnes rattachées à des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens, des organismes sans but lucratif, des organisations caritatives, des gouvernements provinciaux ou territoriaux, des administrations municipales ou des établissements d'enseignement postsecondaire étrangers.
- **Collaborateur** – personne qui apporte une contribution importante au projet. Les collaborateurs n'ont pas à être affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible. Le CRSH ne rembourse pas les frais engagés par un collaborateur de recherche dans le cadre d'activités de recherche ou connexes, sauf certains frais de déplacement et de subsistance.

Les personnes qui occupent plusieurs rôles au sein des équipes financées par les SP et les SDP sont très peu nombreuses. Il peut s'agir d'une personne seule qui représente officiellement un organisme partenaire tout en étant cocandidate *ou encore* collaboratrice. Les personnes qui jouent ce double rôle ne comptent que pour 4 % de l'ensemble des représentants d'un partenaire, des cocandidats et des collaborateurs. Lors de la réalisation des études de cas, les évaluateurs ont demandé aux directeurs de projet de préciser lesquels des participants aux recherches subventionnées étaient le plus engagés, dans le but d'interroger ces derniers. Les personnes qui détenaient plusieurs rôles étaient surreprésentées dans cet échantillon, ce qui donne à penser qu'elles participent davantage aux réseaux et aux projets que les personnes occupant un rôle unique.

Selon les études de cas, les entrevues avec les principaux informateurs et divers sondages, la terminologie susmentionnée n'est pas utilisée de façon uniforme et les participants aux recherches subventionnées ont souvent du mal à faire la distinction entre les différents rôles. Par exemple, les participants aux études de cas déclaraient souvent jouer un rôle différent du rôle officiel qui leur était attribué dans la demande de subvention (c.-à-d. qu'une cocandidate pouvait se dire collaboratrice, une collaboratrice pouvait se dire partenaire, etc.). En outre, dans le sondage, 73 % des représentants d'organismes partenaires confirmaient porter ce titre, alors que les autres déclaraient être des collaborateurs.

---

<sup>9</sup> Remarque : dans le présent document, le terme « candidat » désigne collectivement les directeurs de projet et les directeurs de projet proposés associés aux demandes non retenues.

<sup>10</sup> CRSH 2016b

## Secteurs représentés par les participants

La figure 3 montre que la majorité des organismes partenaires n'appartiennent pas au milieu universitaire (c.-à-d. qu'ils relèvent du secteur privé, public, sans but lucratif, etc.), alors que la majorité des collaborateurs et des cocandidats sont affiliés à des établissements universitaires. Il en est de même parmi les participants qui assument des rôles multiples : 63 % de ceux qui sont à la fois collaborateurs et partenaires et 31 % de ceux qui sont à la fois cocandidats et partenaires sont affiliés à des organismes non universitaires.

La presque totalité (94 %) des équipes détentrices de SP et de SDP comptent au moins un organisme partenaire non issu du milieu universitaire. Toutefois, il existe une différence dans le cas des cocandidats et des collaborateurs selon qu'ils appartiennent à une équipe financée par une SP ou par une SDP.

Le pourcentage des cocandidats non issus du milieu universitaire est de 43 % dans les équipes financées par des SP, et de seulement 24 % dans les équipes financées par des SDP. De la même manière, le pourcentage des collaborateurs non issus du milieu universitaire est de 74 % dans les équipes financées par des SP et de seulement 42 % dans les équipes financées par des SDP.

## Autres renseignements sur les partenaires

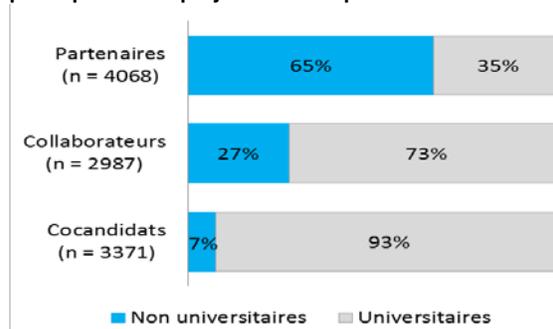
La figure 4 montre la répartition des organismes partenaires non issus du milieu universitaire : plus de la moitié d'entre eux sont des organismes communautaires ou sans but lucratif.

Autres caractéristiques clés des organismes partenaires subventionnés par des SP et des SDP :

- Les SP mobilisent en moyenne 21 organismes partenaires (soit entre 1 et 121). Les SDP mobilisent en moyenne 5 organismes partenaires (soit entre 1 et 25).
- La plupart (77 %) des organismes partenaires sont situés au Canada, et 23 % d'entre eux se trouvent à l'étranger<sup>12</sup>.
- La plupart (85 %) des partenariats financés par des SDP sont récents et ont été constitués aux fins de la demande de subvention; les nouveaux partenariats financés par des SP, plus complexes et de plus grande taille, sont moins nombreux (67 %)<sup>14</sup>.
- Dans la plupart des cas, les directeurs de projet avaient déjà travaillé avec au moins quelques-uns des organismes partenaires avant d'obtenir la subvention (85 %), et 12 % d'entre eux avaient déjà travaillé avec tous ces organismes<sup>15</sup>.

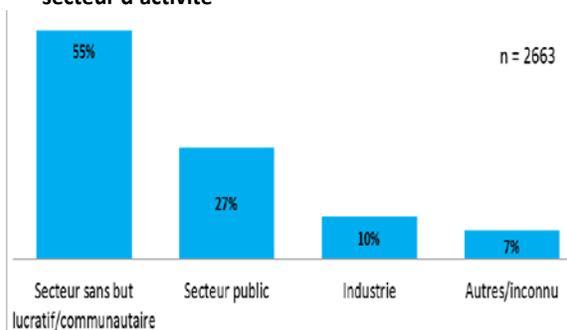
Les SP permettent également de tirer parti des ressources substantielles fournies par les organismes partenaires. Même si la contribution exigée dans le cadre des SP correspond à 35 % du montant de la subvention et qu'elle doit être versée avant la fin de la période de la subvention, certaines données administratives (c.-à-d. les états des contributions des partenaires) indiquent que cette cible a été dépassée, puisque la contribution s'établit à 92 ¢ par

**Figure 3 : Pourcentage des personnes non issues du milieu universitaire et des personnes issues du milieu universitaire parmi les partenaires, les collaborateurs et les cocandidats participant à des projets financés par des SP et des SDP<sup>11</sup>**



Source : Demandes de subvention (2010-2011 à 2016-2017)

**Figure 4 : Répartition des partenaires non issus du milieu universitaire et financés par des SP et des SDP, selon leur secteur d'activité<sup>13</sup>**



Source : Demandes de subventions (2010-2011 à 2016-2017)

<sup>11</sup> À l'exclusion des participants qui assument plusieurs rôles (n = 505)

<sup>12</sup> Demandes de subvention retenues, n = 492

<sup>13</sup> Les chiffres ayant été arrondis, les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100.

<sup>14</sup> Sondage auprès des directeurs de projet, n = 439

<sup>15</sup> Sondage auprès des directeurs de projet, n = 195

dollar de subvention. Jusqu'ici, la contribution des partenaires qui ont obtenu des SP s'est élevée à près de 102 millions de dollars, comparativement aux 111 millions de dollars versés par le CRSH. La contribution des partenaires provient pour une grande part d'établissements d'enseignement supérieur et du secteur sans but lucratif<sup>16</sup>.

Les contributions requises varient selon les dossiers de subvention, oscillant entre un minimum de 14 ¢ et un maximum de 6,96 \$ pour chaque dollar de subvention. La moitié de toutes les subventions ont attiré des contributions variant entre 53 ¢ et 1,20 \$ par dollar de subvention<sup>17</sup>.

## 2.4 Intervention des participants

Les activités et les objectifs des participants diffèrent selon la catégorie à laquelle ils appartiennent (organismes partenaires, cocandidats et collaborateurs), aussi bien dans le cadre d'une subvention unique que de subventions multiples. Par exemple, certains organismes partenaires participent activement à la définition des questions et à l'utilisation des résultats de la recherche, alors que d'autres souhaitent simplement être régulièrement informés des résultats de la recherche. On observe des fluctuations comparables chez les cocandidats et les collaborateurs, certains d'entre eux jouant un rôle important et actif dans la mise en œuvre du processus de recherche et d'autres fournissant des avis ponctuels.

L'évaluation a porté sur trois dimensions de la participation : 1) qui établit les objectifs de la recherche; 2) qui utilise les connaissances issues du processus de recherche; et 3) mesure dans laquelle le processus fait place à la collaboration, selon les perceptions des participants.

### Établissement des objectifs de la recherche

Le CRSH n'effectue pas un suivi systématique des participants qui contribuent à l'établissement des objectifs de la recherche. Le sondage réalisé dans le cadre de l'évaluation comportait toutefois plusieurs questions qui permettent de savoir qui dirige la recherche et qui participe à sa planification<sup>18</sup>. Les réponses au sondage révèlent ce qui suit :

- Dans les trois quarts des projets subventionnés, un universitaire dirigeait la planification de la recherche et l'établissement des questions de recherche. Dans le quart des projets subventionnés, ces responsabilités étaient assumées par un participant non issu du milieu universitaire (selon les réponses au sondage mené auprès des candidats). Veuillez noter que ces données ne tiennent pas compte du rôle des participants (c.-à-d. les cocandidats, les collaborateurs et les partenaires).
- Les organismes partenaires, qu'ils soient ou non issus du milieu universitaire, sont également susceptibles de *prendre part* à la planification de la recherche (selon les réponses au sondage mené auprès des partenaires).
- De la même manière, les collaborateurs, qu'ils soient ou non issus du milieu universitaire, sont également susceptibles de *prendre part* à la planification de la recherche (selon les réponses au sondage mené auprès des collaborateurs).
- La probabilité qu'un organisme non issu du milieu universitaire dirige la planification de la recherche augmente quelque peu lorsque la proportion de partenaires et de cocandidats prenant part au projet subventionné augmente (selon les réponses au sondage mené auprès des candidats et les données administratives).

Aux fins des analyses qui suivent, les projets et/ou les réseaux « gérés par un EEPS » sont ceux dont la recherche a été planifiée et dont les questions de recherche ont été établies par des participants issus du milieu universitaire (selon les directeurs de projet). Ceci en opposition avec les projets et/ou les réseaux « non gérés par un EEPS » où, selon les directeurs de projet, des participants affiliés à un organisme privé, public ou sans but lucratif ont assumé un rôle de direction dans la planification de la recherche ou l'établissement des questions de recherche.

---

<sup>16</sup> Les responsables des SDP ne recueillent pas systématiquement ce genre de données, car les partenaires n'ont pas à satisfaire à une telle exigence de financement.

<sup>17</sup> En d'autres termes, 50 % des subventions se situent dans cette fourchette.

<sup>18</sup> L'équipe d'évaluation a présenté une liste de secteurs aux directeurs de projet en leur demandant d'indiquer à quel secteur appartenait les organismes qui ont dirigé l'étape de la « planification de la recherche en vue de répondre aux besoins des collectivités et des organismes partenaires » et celle de l'« élaboration des questions de recherche ». Elle a aussi demandé aux collaborateurs et aux représentants de partenaires dans quelle mesure ils participaient à la « planification de la recherche en vue de répondre à des besoins particuliers ou à ceux de mon organisme » et à l'« élaboration des questions de recherche ».

## Utilisation des connaissances générées

Les avantages généralement attendus des projets financés au moyen des SP sont l'amélioration de politiques (57 %) et la création ou l'amélioration de partenariats (51 %). Pour ce qui est des équipes financées au moyen des partenariats existants, 70 % d'entre elles s'attendaient à créer de nouveaux partenariats ou à améliorer des partenariats existants, et 37 % s'attendaient à contribuer à la formation et au perfectionnement des compétences<sup>19</sup>. Les trois résultats les plus fréquemment attendus de la presque totalité des candidats aux SP et aux SDP, sur le plan de la recherche, étaient la création de connaissances (83 %), l'amélioration de la collaboration en recherche (86 %) et la formation d'étudiants (77 %)<sup>20</sup>.

Les candidats aux SP et aux SDP doivent fournir des indications générales quant à leurs publics cibles. Dans le sondage mené dans le cadre de l'évaluation, les partenaires et les collaborateurs devaient indiquer dans quelle mesure ils avaient participé à l'utilisation ou à l'application des connaissances, des méthodes, des produits et des services générés grâce à la subvention. Leur réponse variait en fonction du secteur dont ils étaient issus, mais aussi, et de façon plus marquée, en fonction de leur rôle. Les répondants qui ont déclaré être à la fois des partenaires *et* des collaborateurs étaient les plus susceptibles de se considérer comme des « utilisateurs finaux » (85 %), suivis de près par les partenaires (79 %), et enfin par les collaborateurs (62 %).

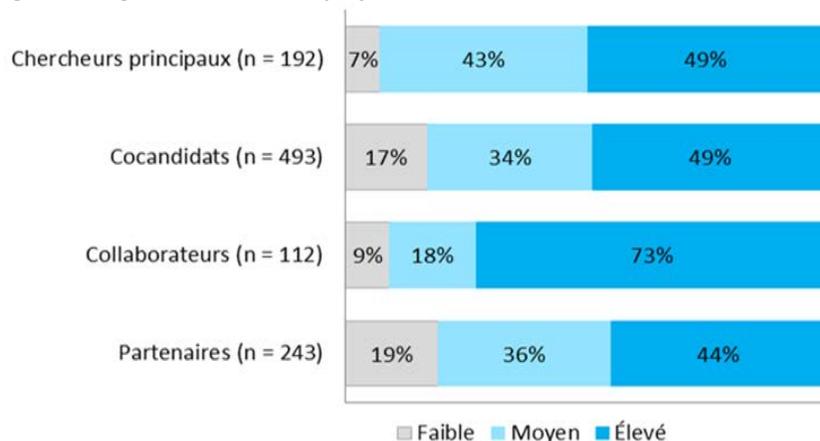
Les intervenants non issus du milieu universitaire (78 %) étaient plus susceptibles d'être des utilisateurs finaux que ceux du milieu universitaire (37 %).

## Degré de collaboration

Pour déterminer la qualité et la nature des partenariats financés par les SP et les SDP, nous avons créé une échelle des degrés de collaboration fondée sur les plus importantes caractéristiques du travail de collaboration selon la documentation<sup>21</sup> : la fréquence des communications; la clarté des rôles des partenaires; l'influence des partenaires sur les décisions; le degré de cohésion des partenaires quant aux objectifs poursuivis; et le degré de confiance et de respect à l'égard de l'établissement responsable. Les participants devaient noter leur degré de collaboration dans chacun de ces domaines. Leur degré de collaboration général perçu (faible, moyen ou élevé) a ensuite été calculé à partir de ces notes. Les résultats quant au degré de collaboration perçu serviront à examiner l'incidence de la collaboration sur les principaux résultats attendus.

Selon cette échelle, environ la moitié des chercheurs principaux, des cocandidats et des organismes partenaires et près des trois quarts des collaborateurs qui ont obtenu des SP et des SDP considèrent que le degré de collaboration avec leurs collègues était élevé (figure 5).

Figure 5 : Degré de collaboration perçu



Source : Sondages sur les partenariats menés dans le cadre de l'évaluation auprès des directeurs de projet, des cocandidats, des collaborateurs et des représentants des partenaires.

<sup>19</sup> Les groupes visés, en ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des compétences, ne sont pas davantage précisés dans les formulaires de demande.

<sup>20</sup> Candidats aux subventions retenus, n = 492

<sup>21</sup> Frey et coll. 2006

### 3. LES OCCASIONS DE FINANCEMENT DE PARTENARIATS SONT-ELLES PERTINENTES?

#### **Résumé des constatations :**

Les occasions de financement de partenariats doivent avoir pour effet d'accroître la recherche concertée et par conséquent de produire des résultats avantageux pour les Canadiens, notamment en créant des liens entre chercheurs et praticiens, en favorisant l'élaboration de solutions innovantes, en préparant les étudiants et les chercheurs de niveau postdoctoral au marché du travail et en cherchant des solutions à des défis sociaux complexes. Ces objectifs cadrent avec le mandat et les objectifs stratégiques du CRSH, et la structure unique des occasions de financement de partenariats a été conçue dans le but de réaliser ces objectifs. Rien n'indique qu'elle fait double emploi avec d'autres programmes du CRSH.

Selon les intéressés, le fait que les occasions de financement (SP et SDP) sont de valeurs et de durées diverses constitue un avantage. Bien que certaines données probantes indiquent que l'obtention d'une SDP peut accroître la probabilité d'obtenir subséquemment une SP, la majorité des candidats à l'une ou l'autre des occasions de financement en sont à leur première demande de subvention de partenariat du CRSH.

#### **3.1 Avantages de la recherche concertée**

**Selon les intéressés, les SP et les SDP répondent à un besoin en finançant la recherche concertée.**

L'évaluation a révélé que de nombreux avantages sont attendus de l'investissement dans la recherche concertée. Par exemple, la documentation montre que la recherche concertée permet « d'accéder à une expertise ou à des compétences particulières, d'obtenir du matériel et des ressources, de favoriser l'enrichissement mutuel des disciplines, de faciliter l'accès à du financement, d'acquérir des connaissances tacites sur différentes techniques, d'obtenir du prestige, de la visibilité et de la reconnaissance et d'améliorer la formation des étudiants<sup>22</sup>. » [Traduction] Selon la documentation relative au programme, la recherche concertée doit en outre contribuer à créer une plateforme où chercheurs et praticiens peuvent efficacement communiquer, à répondre aux besoins des utilisateurs finaux grâce à des solutions innovantes, à préparer les étudiants chercheurs au marché du travail et à chercher des solutions à des défis sociaux complexes<sup>23</sup>.

Les intéressés s'entendent pour dire que les occasions de financement de partenariats comme les SP, les SDP et les SC sont toujours nécessaires. Elles sont notamment considérées comme d'importants moyens d'atteindre les résultats suivants :

- appuyer la réalisation de recherches engagées, la diffusion des connaissances et les activités de mobilisation;

#### **Responsabilisation en matière de droits sociaux et Repenser la pratique en matière de droits humains**

**Martha Jackman, Université d'Ottawa; Bruce Porter, Social Rights Advocacy Centre**

La responsabilisation en matière de droits sociaux (2003) et Repenser la pratique en matière de droits humains (2008) sont les titres de deux projets consécutivement financés par le programme des ARUC. Ces projets étaient axés sur la coordination des travaux d'experts et d'activistes dans les domaines du droit et des droits de la personne et ils avaient pour but d'assurer et d'améliorer la reconnaissance des droits sociaux et économiques au Canada. Ces projets ont permis de jeter des ponts entre le travail réalisé en milieu universitaire et celui accompli par les organismes communautaires et d'améliorer la communication entre les groupes universitaires et communautaires afin de répondre aux besoins de la collectivité (p. ex. en fournissant de l'information et du soutien aux groupes de lutte contre la pauvreté et l'itinérance et aux personnes aux prises avec ces problèmes). Grâce à ces efforts concertés, l'équipe de recherche a contribué à faire reconnaître les droits socioéconomiques à l'échelle nationale au Canada, à faciliter l'accès à ces droits et leur revendication devant les

<sup>22</sup> Bammer (2008), p. 876

<sup>23</sup> Partenariats financés du CRSH; Évaluation des occasions de financement de la mobilisation des connaissances du CRSH; Gouvernement du Canada, Le budget de 2017 : Bâtir une classe moyenne forte

- créer un espace où des équipes issues de plusieurs secteurs et liées à plusieurs établissements peuvent se pencher sur des problèmes complexes que chaque établissement pourrait difficilement étudier seul;
- assurer et appuyer la présence de chercheurs canadiens et du CRSH sur la scène internationale (puisque les occasions de financement de partenariats prévoient et financent les collaborations internationales);
- permettre aux universités de s’acquitter de leur obligation de collaborer avec des partenaires externes.

Les subventions de partenariat font une large place à la collaboration entre secteurs et entre pays dans le cadre de projets de recherche et de mobilisation des connaissances qui ne pourraient voir le jour sans le concours de partenaires. Les répondants qui ont participé aux entrevues et aux études de cas ont donné des exemples illustrant en quoi l’apport de participants multiples et différents a permis aux projets et/ou aux réseaux financés par les SP et les SDP de s’attaquer à des problèmes bien réels et d’encourager des activités de diffusion et de mobilisation des connaissances.

Les occasions de financement de partenariats se prêtent bien au financement de partenariats multidisciplinaires et intersectoriels du fait qu’elles exigent la formation de partenariats officiels tout en étant relativement souples. L’importance de cette souplesse (qui facilite le travail d’équipe et l’intégration de partenaires étrangers, par exemple) a été soulignée tant par les informateurs clés que par les répondants des études de cas.

### **3.2 La demande pour les occasions de financement de partenariats**

#### **La demande pour les occasions de financement de partenariats a fluctué.**

Depuis la création des SP, le CRSH a reçu 643 demandes auxquelles 5 966 personnes ont participé à titre de candidats ou cocandidats. Il reçoit en moyenne 98 demandes au titre des occasions de financement de partenariats, chacune mettant à contribution quelque 14 chercheurs<sup>24</sup>. Le nombre de demandes a légèrement diminué au fil du temps (le CRSH a reçu 100 demandes en 2012, comparativement à 81 en 2016), mais cette diminution équivaut à peu près à l’augmentation du nombre moyen de chercheurs participant à chaque demande.

Le CRSH a reçu 1 057 demandes de SDP auxquelles 3 817 personnes ont participé à titre de candidats ou cocandidats, ce qui correspond à une moyenne de 149 demandes par année et de 5 chercheurs par demande<sup>25</sup>. Le nombre annuel de demandes de SDP a également légèrement diminué au fil du temps (passant de 160 en 2011 à 143 en 2016), mais le nombre de chercheurs par demande de SDP n’a pas augmenté dans la même proportion que dans le cas des demandes de SP. En fait, cette augmentation a été minime.

Dans l’ensemble, 2 319 demandes ont été présentées au titre des SC et 4 369 chercheurs ont participé à ces demandes. La demande à l’égard des SC a fortement augmenté, passant de 186 en 2013 à 703 en 2016, avec une moyenne stable de 3 chercheurs par demande<sup>26</sup>.

#### **Rien n’indique que les subventions de partenariat font double emploi avec d’autres occasions de financement.**

Selon les données probantes tirées de la documentation et des études de cas et celles fournies par les informateurs clés, les caractéristiques qui distinguent les occasions de financement de partenariats des autres occasions de financement du CRSH sont les suivantes :

1. elles exigent la participation de partenaires officiels;
2. leurs exigences ne sont pas rigides (p. ex. les partenariats internationaux sont autorisés, des participants non issus du milieu international peuvent agir à titre de cocandidats);
3. elles accordent davantage d’importance à la participation d’organismes et de participants non universitaires (comme les organismes communautaires et sans but lucratif, le secteur public, le secteur privé, etc.);
4. la valeur élevée des subventions (dans le cas des SP).

Le sondage indique que moins du tiers des candidats non retenus ont réalisé leurs projets grâce à d’autres formes de financement, avec un budget moindre et en réduisant la portée des projets ainsi que le nombre de partenariats et de collaborations officiels.

<sup>24</sup> Les données de la première année de mise en œuvre des subventions ne sont pas comprises dans cette moyenne.

<sup>25</sup> Les données de la première année de mise en œuvre des subventions ne sont pas comprises dans cette moyenne.

<sup>26</sup> Les données de la première année de mise en œuvre des subventions ne sont pas comprises dans cette moyenne.

Selon les répondants au sondage, les projets et/ou les réseaux mis en œuvre grâce aux SP et/ou aux SDP n'auraient probablement pas été financés par d'autres subventions ou d'autres sources (74 % des répondants ont affirmé que ces projets et/ou réseaux n'avaient peu, voire aucune chance, d'obtenir d'autres formes de financements).

### **3.3 Concordance avec les programmes du CRSH**

#### **Les occasions de financement de partenariats cadrent avec le mandat et les objectifs stratégiques du CRSH et avec les priorités du gouvernement fédéral.**

Selon l'évaluation, les occasions de financement de partenariats cadrent avec le mandat et les objectifs stratégiques du CRSH et avec les priorités du gouvernement fédéral. Les objectifs et les activités de ces occasions de financement contribuent à susciter l'excellence en recherche dans un contexte en pleine évolution; à créer des occasions de recherche et de formation dans le cadre d'initiatives concertées; et à établir des liens entre la recherche en sciences humaines et les Canadiens. Tous ces objectifs constituent des priorités clés pour le CRSH. En outre, dans le cadre de son programme en matière d'innovation, le gouvernement fédéral a souligné l'importance de la recherche concertée pour susciter des résultats positifs pour la société canadienne. Cet objectif rejoint ceux des occasions de financement de partenariats<sup>27</sup>.

#### **L'actuelle série d'occasions de financement de partenariats offre un éventail de modes de financement qui répondent aux besoins des chercheurs.**

Selon les intéressés, les différentes valeurs et portées des occasions de financement répondent à plusieurs des besoins que le milieu universitaire et la collectivité doivent combler pour pouvoir participer à des partenariats. Ils estiment que les occasions de financement de partenariats offrent des possibilités diverses qui s'adaptent aux différents types de questions de recherche et aux différents types de partenaires et de collaborateurs et aux rôles divers qu'ils jouent.

Dans la plupart des cas, les SP et les SDP semblent fonctionner en toute indépendance et donner lieu à des chevauchements limités en ce qui concerne les candidats. En effet, seuls 5 % des détenteurs de SP avaient précédemment obtenu une SDP. Toutefois, les détenteurs de SDP qui ont demandé des SP ont affiché un taux de réussite supérieur à celui des candidats qui n'avaient jamais obtenu de SDP (25 % comparativement à 15 %). Ceci donne à penser que les chercheurs pourraient profiter de subventions moindres pour acquérir de l'expérience et obtenir ultérieurement des subventions plus importantes et plus complexes. Au fur et à mesure que le nombre d'anciens détenteurs de SDP augmentera, il se pourrait que l'on voie augmenter le nombre de chercheurs qui utilisent les SDP comme tremplin en vue d'obtenir des SP.

---

<sup>27</sup> Toutefois, et bien que ce programme prévoit des investissements dans le domaine de l'innovation sociale, il porte bien davantage sur la recherche et le développement et sur les disciplines qui relèvent de la science, de la technologie, du génie et des mathématiques que sur les sciences humaines.

## 4. LES SP ET LES SDP SONT-ELLES EFFICACES?

### *Résumé des constatations :*

Les SP et les SDP financent des méthodes de mobilisation des connaissances formelles et informelles qui sont adaptées de manière à rejoindre divers auditoires internes et externes. La nature de la subvention influe sur le choix de ces méthodes, les réseaux étant plus susceptibles de diversifier l'éventail d'approches de mobilisation des connaissances utilisées. Presque tous les partenariats financés par les SP et les SDP permettent de créer et/ou d'élargir les connaissances; certains servent à améliorer les méthodes de recherche et mènent à la conception de nouveaux programmes d'études et à la reconnaissance de la recherche et des chercheurs en sciences humaines.

Les points de vue des directeurs de projet et ceux des représentants des partenaires et des collaborateurs divergent quelque peu quant aux résultats non universitaires des SP et des SDP, les directeurs de projet ayant tendance à évaluer ces incidences de façon plus positive que les représentants des partenaires ou les collaborateurs. Ils s'entendent toutefois pour dire que la plupart des subventions permettent d'élargir la somme de connaissances des partenaires et qu'un peu moins de la moitié contribuent à susciter des changements dans la pratique professionnelle. Il semble que les résultats à long terme, notamment les changements sur le plan des politiques, ne sont pas considérés comme relevant directement des recherches subventionnées, ces dernières étant plutôt à l'origine de connaissances que d'autres organismes peuvent utiliser pour plaider en faveur de changements dans le cadre d'un processus de longue haleine. Enfin, le financement des recherches est plus susceptible de donner lieu à des changements sur le plan des politiques dans le cas de réseaux dont le programme de recherche est en grande partie déterminé par des membres non issus du milieu universitaire.

La grande majorité des SP et des SDP appuient des étudiants et/ou des chercheurs postdoctoraux, leur offrant la possibilité d'acquérir des compétences universitaires et professionnelles en milieu de travail et de réseauter avec les membres d'autres secteurs et d'autres communautés. Ces expériences sont considérées comme étant de grande qualité et susceptibles de favoriser le perfectionnement des compétences. Environ la moitié des directeurs de projets financés par des SDP et les deux tiers des directeurs de projets financés par des SP ont indiqué qu'au moins un étudiant et/ou chercheur postdoctoral ayant participé à leur projet a été embauché par un partenaire. Cette estimation est prudente, puisqu'elle ne tient pas compte des étudiants et des chercheurs qui ont obtenu des emplois connexes ou qui ont créé leur propre emploi.

La comparaison des SP et des SDP aux subventions de la série Savoir du CRSH révèle que les SP et les SDP :

- donnent lieu à des résultats de recherche plus diversifiés;
- sont plus susceptibles de favoriser la diffusion des connaissances hors du milieu universitaire;
- sont plus susceptibles de produire des avantages sur le plan économique, social ou culturel et de susciter des changements sur le plan des politiques publiques;
- se traduisent par l'octroi de fonds en proportions comparables aux étudiants et aux chercheurs postdoctoraux.

### 4.1 Résultats de recherche

Selon les rapports d'étape, chacune des SP a donné lieu à 276 résultats de recherche, en moyenne (il n'existe pas de renseignements équivalents sur les SDP). Les chercheurs principaux affirment que les résultats prennent le plus souvent la forme de présentations. En fait, 89 % des SP et des SDP ont donné lieu à au moins une présentation (figure 6). Les études de cas fournissent de nombreux exemples de présentations, notamment des présentations à titre d'invité, des discours d'ouverture ou de clôture, des conférences publiques et des invitations à s'adresser à des auditoires universitaires et non universitaires. Compte tenu de leur valeur plus élevée, les SP ont, comme il fallait s'y attendre, donné lieu à des résultats de recherche plus diversifiés que les SDP.

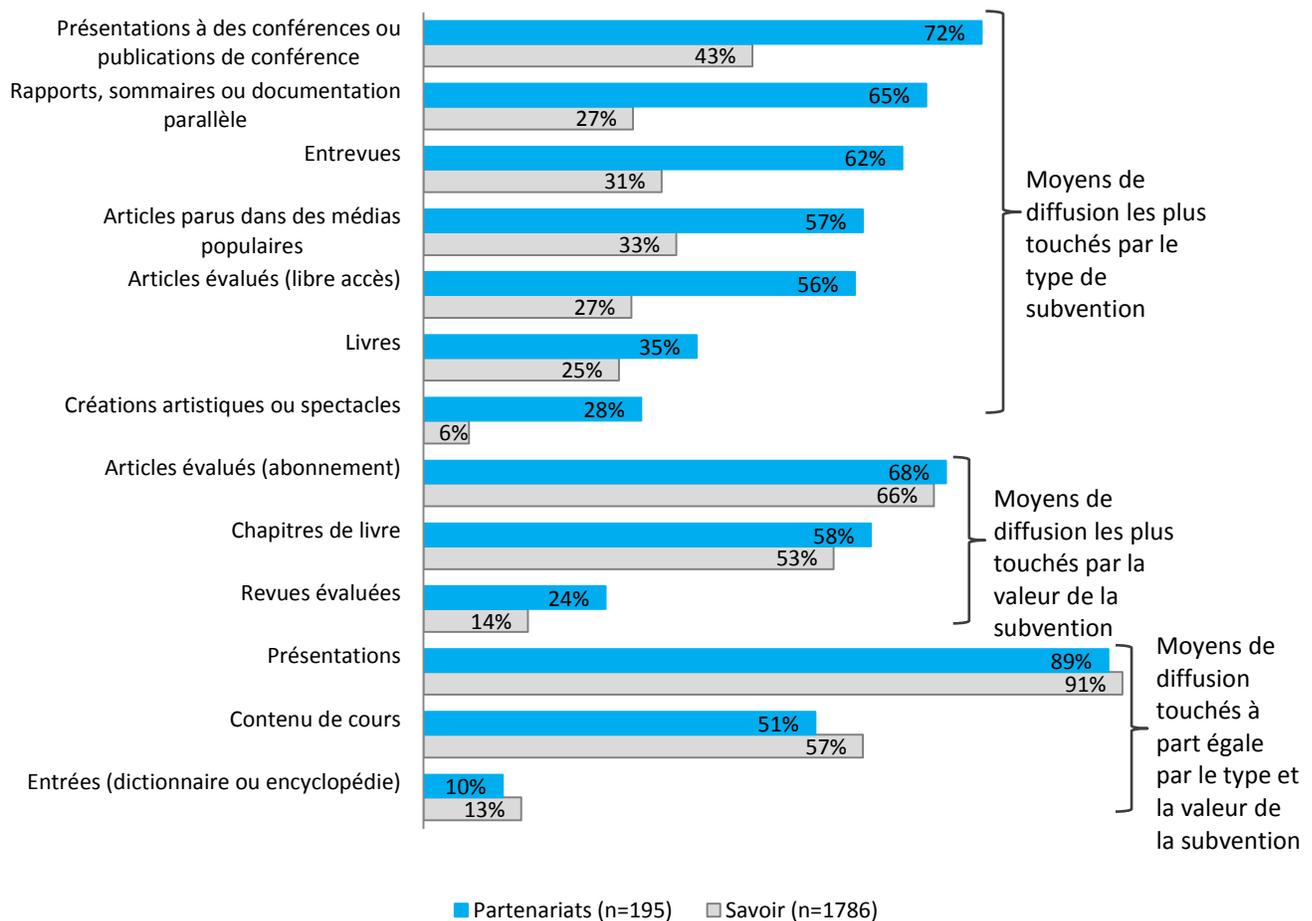
**La série des subventions de partenariat a donné lieu à des résultats de recherche plus diversifiés que la série des subventions Savoir.**

La figure 6, ci-dessous, compare pour chaque type de résultat de recherche la proportion attribuable à la série d'occasions de financement de partenariats à la proportion attribuable à la série d'occasions de financement Savoir. À l'exception des articles évalués par des pairs publiés dans des revues avec abonnement et des présentations,

chaque type de résultat de recherche résulte plus fréquemment de la série d'occasions de financement de partenariats que de la série d'occasions de financement Savoir (subventions Savoir, subventions de développement Savoir, subventions ordinaires de recherche, Initiatives de développement de la recherche)<sup>2829</sup>. Précisons que cette figure présente le nombre de subventions ayant donné lieu à chaque type de résultat, et non le nombre de résultats générés, puisqu'on ne dispose pas de ce genre d'information.

Lorsqu'on compare les SP et les SDP aux subventions Savoir et aux subventions de développement Savoir, il faut garder à l'esprit que la valeur des subventions de partenariat est normalement plus élevée. On a toutefois constaté que la valeur des subventions a moins d'incidence que leur nature sur plusieurs types de résultats, en particulier ceux qui ne sont pas destinés à des publics universitaires.

**Figure 6 : Pourcentage des subventions qui génèrent des résultats : comparaison entre les occasions de financement de partenariats et les occasions de financement Savoir**



Source : Sondage mené auprès des directeurs de projets dans le cadre de l'évaluation des subventions de partenariat et sondage mené auprès des chercheurs principaux dans le cadre de l'évaluation des subventions Savoir.

<sup>28</sup> Les différences entre les subventions de partenariat et les subventions Savoir sont significatives ( $p < 0,01$ ) dans le cas de tous les résultats, sauf les articles publiés dans des revues avec abonnement et les présentations.

<sup>29</sup> Nous n'avons pas pu effectuer de comparaison avec les données sur les GTRC et les ARUC en raison de différences entre les questionnaires de sondage.

## 4.2 Mobilisation des connaissances

Les chercheurs financés par les SP et les SDP ont recours à diverses stratégies de mobilisation des connaissances pour rejoindre leurs auditoires. Les plus répandues sont l'échange de connaissances, c.-à-d. l'échange bidirectionnel de connaissances avec des représentants d'autres disciplines ou d'autres secteurs, notamment dans le cadre d'ateliers ou de conférences (86 %); la diffusion de connaissances universitaires à d'autres chercheurs œuvrant dans des domaines de recherche semblables (84 %); et le partage de connaissances, qui consiste à faciliter la circulation et la communication des connaissances à d'autres intéressés (81 %).

### **Les détenteurs de SP et de SDP ont recours à des méthodes formelles et informelles de mobilisation des connaissances.**

Tout comme la majorité des travaux subventionnés donnent lieu à différents types de résultats de recherche, la majorité des chercheurs (96 %) appliquent de multiples stratégies de mobilisation des connaissances. Selon les études de cas, ils ont souvent recours à des méthodes formelles et informelles pour rejoindre leurs auditoires (p. ex. en publiant des articles dans des revues savantes destinées à un public universitaire et en vulgarisant simultanément les mêmes connaissances à l'intention de publics non universitaires, pour ensuite les diffuser au moyen de canaux comme les médias populaires ou sous forme de résumés).

Plusieurs participants aux études de cas ont souligné que la mobilisation des connaissances s'effectue efficacement et naturellement lorsque la recherche répond à des besoins réels et qu'elle est axée sur les incidences qu'elle peut avoir dans le monde réel. Il a également été précisé que les stratégies d'échange de connaissances non conventionnelles peuvent être beaucoup plus rapides que les stratégies conventionnelles, comme la publication d'articles dans des revues.

### **Les SP et les SDP permettent d'adapter la mobilisation des connaissances en fonction d'auditoires internes et externes.**

Les travaux subventionnés reposant sur des partenariats officiels et sur la collaboration, les SP et les SDP offrent des possibilités uniques de mobilisation des connaissances grâce à la coproduction, où des équipes ou des alliances génèrent de nouvelles connaissances dans le cadre d'échanges continus. Les études de cas montrent que, bien souvent, le fait de participer à un processus de recherche est en soi le moyen le plus efficace d'assurer l'utilisation des connaissances.

Un grand nombre de projets et/ou de réseaux offrent également aux membres de leur équipe (c.-à-d. les cocandidats, les représentants des partenaires et les collaborateurs) la possibilité de prendre connaissance de travaux de recherche et d'en discuter au cours de réunions annuelles, d'ateliers ou d'activités qui comportent des présentations officielles et permettent de tenir des discussions informelles tout aussi utiles que les présentations. Ces situations permettent aux utilisateurs des connaissances de se familiariser avec les produits de la recherche, d'exprimer leurs idées et d'établir des contacts qui pourront leur être utiles dans le cadre de leurs futurs travaux. Bien souvent, les projets et/ou les réseaux disposent de sites Web réservés aux membres où les équipes peuvent diffuser leurs premières constatations et les documents utilisés.

Selon la plupart des études de cas, les stratégies numériques (sites Web) et les médias sociaux ont été abondamment utilisés pour diffuser des connaissances destinées à des publics plus larges. Plusieurs des équipes subventionnées ont démontré à quel point les moyens numériques sont efficaces, non seulement pour diffuser les

### **Manitoba Research Alliance John Loxley, Centre canadien de politiques alternatives, Université du Manitoba**

La Manitoba Research Alliance (MRA) est un groupe composé de chercheurs et d'étudiants universitaires et de partenaires communautaires et publics qui réalisent des recherches communautaires afin de trouver des solutions à la pauvreté chez les Autochtones et chez les habitants des quartiers centraux des villes. La MRA a dans le passé reçu du financement au titre des ARUC et elle est aujourd'hui financée par les SP.

La mobilisation des connaissances fait partie intégrante de la structure et des relations de travail de la MRA. Au bout du compte, en participant directement aux projets de recherche de la MRA, les groupes communautaires commandent et supervisent les recherches dont ils ont besoin. Ainsi, les groupes les plus susceptibles de bénéficier d'une recherche donnée n'ont pas à attendre qu'elle soit publiée; ils prennent connaissance des résultats de la recherche dès qu'ils sont disponibles. Un membre de la MRA a déclaré dans une entrevue que des universitaires viennent souvent leur demander comment ils font pour intéresser les gens à leurs recherches. « Nous ne faisons rien pour cela. C'est tout le contraire. Les gens sont intéressés parce que nous effectuons des recherches qui répondent à leurs besoins. » [Traduction]

connaissances, mais également pour les approfondir grâce aux discussions, aux commentaires et aux débats qu'ils permettent et suscitent. Du fait qu'elles sont accessibles aux universitaires, aux praticiens et au grand public, ces stratégies estompent les distinctions entre diffusion, transfert et vulgarisation des connaissances.

**Les recherches financées par les subventions de partenariat sont plus susceptibles que celles financées par les subventions Savoir d'être diffusées à l'extérieur du milieu universitaire.**

Selon les directeurs de projet et les chercheurs principaux, l'utilisation de méthodes de mobilisation des connaissances qui ciblent des publics non universitaires est beaucoup plus fréquente dans le cas des recherches financées par les subventions de partenariat que dans le cas de celles financées par les occasions de financement Savoir du CRSH (comme le montre la figure 7).

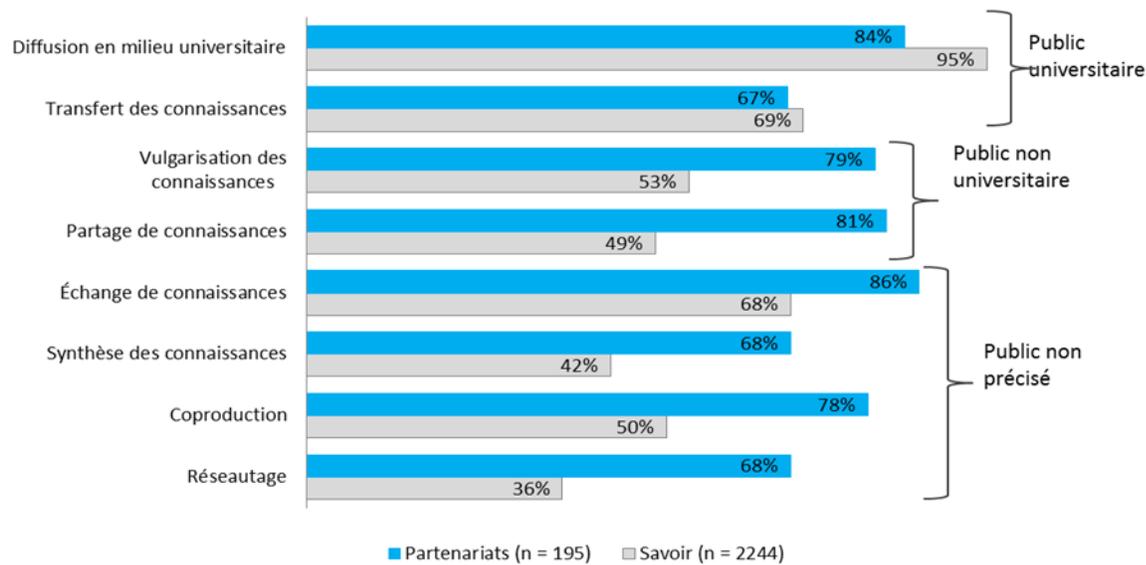
Même s'il faut tenir compte de la valeur plus élevée des subventions de partenariat, l'utilisation d'une stratégie donnée par un projet et/ou un réseau dépendait davantage du type de subvention obtenue (c.-à-d. une subvention de partenariat ou une subvention Savoir) que de sa valeur. Plus précisément, le type de subvention avait une plus grande incidence que la valeur de la subvention sur la probabilité que soient utilisées des stratégies non liées au milieu universitaire (vulgarisation, échange, partage et synthèse des connaissances). La valeur et le type de subvention avaient une incidence identique sur la coproduction et sur le réseautage, ainsi que sur l'utilisation d'approches typiquement universitaires (c.-à-d. la diffusion de connaissances au sein du milieu universitaire et le transfert de connaissances à d'autres chercheurs<sup>30</sup>).

**Interactive and Multi-Modal Experience  
Research Syndicate (IMMERSe)  
Neil Randall, University of Waterloo**

L'IMMERSe, qui est financé par une SP, s'emploie à créer une capacité de recherche axée sur la compréhension et l'évaluation de l'expérience des amateurs de jeux numériques. Cette compréhension favorisera le développement de partenariats de recherche entre les universités et le secteur privé, tout en faisant progresser la recherche universitaire et les connaissances théoriques dans divers domaines de recherche (comme la psychologie, les dépendances, la programmation informatique et l'éducation). L'équipe de l'IMMERSe utilise des stratégies numériques et les médias sociaux, ainsi que le site Web Game Studies 101, pour mobiliser les connaissances. Ce site Web est une archive en ligne qui regroupe des jeux (une base de données de jeux sur divers thèmes, depuis les catastrophes environnementales jusqu'à la science participative); des textes (messages, articles et livres publiés par des chercheurs, des critiques et des concepteurs de jeux); et des ressources (reliées à l'étude, à la critique, à la conception et au développement de jeux). L'IMMERSe utilise également une publication Web intitulée First Person Scholar ([www.firstpersonscholar.com](http://www.firstpersonscholar.com)), qui occupe un créneau à mi-chemin entre les blogues et les revues universitaires et suscite des échanges éclairés au moyen d'essais, de commentaires, de balados et de critiques de jeux. Le site est tenu à jour par des étudiants des cycles supérieurs membres de The Games Institute, dont certains sont financés par l'intermédiaire de l'IMMERSe.

<sup>30</sup> Toutes les différences sont significatives ( $p < 0,01$ ), sauf en ce qui a trait au transfert des connaissances.

**Figure 7 : Pourcentage des subventions qui ont recours à une stratégie de mobilisation des connaissances : comparaison entre les occasions de financement de partenariats et les occasions de financement Savoir<sup>31</sup>**



Source : Sondage mené auprès des directeurs de projets dans le cadre de l'évaluation des subventions de partenariat et sondage mené auprès des chercheurs principaux dans le cadre de l'évaluation des subventions Savoir.

#### **Le type de subvention influe sur la méthode de mobilisation des connaissances.**

Les projets de recherche en réseaux (c.-à-d. les projets de recherche multiples financés par des subventions) sont plus susceptibles que les projets de recherche individuels de recourir à un grand nombre de mécanismes de mobilisation des connaissances, notamment la vulgarisation des connaissances, l'échange de connaissances, la synthèse de connaissances (dans le cas des SDP seulement), la coproduction et le réseautage. La seule différence en matière de mobilisation des connaissances entre les travaux subventionnés dirigés par des universitaires et ceux dirigés par des non-universitaires se situe sur le plan de la vulgarisation des connaissances. En effet, les chercheurs non issus du milieu universitaire qui ont planifié ou élaboré les questions de recherche étaient plus susceptibles de rédiger ou de présenter les résultats dans des formats faciles à lire ou à utiliser.

#### **4.3 Renforcement des relations**

##### **Les occasions de financement de partenariats favorisent un renforcement de la collaboration.**

Presque tous les chercheurs principaux (94 %) qui ont travaillé au sein de partenariats ont déclaré que leur projet avait été réalisé en collaboration, notamment entre disciplines et secteurs différents. Le degré de collaboration est identique à celui observé dans le cadre des occasions de financement antérieures, c.-à-d. les GTRC et les ARUC (94 %). Comme il fallait s'y attendre, la collaboration est plus fréquente dans le cadre des travaux subventionnés par des subventions de partenariat que dans le cadre des travaux subventionnés par les subventions Savoir (dans ce dernier cas, 37 % des chercheurs considéraient la collaboration comme l'une des caractéristiques de leurs travaux). Les études de cas ont fourni de nombreux exemples de partenariats très divers avec des organismes

<sup>31</sup> Le CRSH définit comme suit les principales méthodes de mobilisation des connaissances :

- Diffusion en milieu universitaire : transmettre des connaissances à d'autres chercheurs dans vos domaines de recherche ou dans des domaines connexes.
- Transfert des connaissances : transférer des connaissances à des chercheurs d'autres domaines de recherche.
- Vulgarisation des connaissances : rédiger ou présenter des résultats dans des formats faciles à lire ou à utiliser (p. ex. rédaction pour le grand public).
- Partage des connaissances : faciliter la circulation des connaissances entre divers groupes intéressés.
- Échange de connaissances : échange ou partage bidirectionnels de connaissances avec d'autres disciplines ou secteurs (p. ex. dans le cadre d'un atelier ou d'une conférence).
- Synthèse de connaissances : réunir les résultats de recherches existantes dans un format utile pour d'autres chercheurs ou d'autres organisations.
- Coproduction : former des équipes ou des alliances de recherche afin de produire de nouvelles connaissances grâce à des échanges continus.
- Réseautage : organiser des réseaux permanents d'universitaires ou d'autres experts afin de mobiliser les connaissances.

au service de la collectivité, d'autres organismes de recherche et, quoique moins fréquemment, des intervenants des secteurs public et privé.

### **La participation à des travaux réalisés en partenariat grâce aux SP et aux SDP renforce la relation entre les chercheurs et les partenaires.**

Selon les données probantes de l'évaluation, les chercheurs universitaires et leurs partenaires et collaborateurs ont noué des relations durables. La plupart des partenaires et collaborateurs (74 %) ont affirmé que leur expérience au sein de partenariats subventionnés les encourage à demander d'autres subventions de partenariat avec des partenaires universitaires. Les deux tiers des partenaires ont affirmé que les subventions ont répondu aux besoins de leur organisme et les trois quarts d'entre eux, qu'elles ont constitué un investissement utile pour leur organisme. Ces constatations sont toutefois difficiles à interpréter, car les données administratives ne précisent pas quels partenaires devaient utiliser les connaissances issues de la recherche.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la possibilité d'établir des relations avec des partenaires étrangers compte parmi les plus importantes caractéristiques des subventions de partenariat. Plusieurs des travaux financés par ces subventions ont été réalisés avec des partenaires ou des collaborateurs d'universités étrangères ou d'organismes non gouvernementaux étrangers. Les études de cas montrent que la recherche en sciences humaines se prête bien à des collaborations avec des intervenants non seulement canadiens, mais également américains, européens et originaires de pays en développement.

La plupart des directeurs de projet et des partenaires ont l'intention de travailler à nouveau ensemble s'ils en ont l'occasion. Toutefois, comme indiqué dans les études de cas, la fin du financement du CRSH soulève des préoccupations quant à la continuité des travaux et à la préservation de la vitesse de croisière atteinte par les chercheurs. Le désir et la volonté de travailler en collaboration risquent d'être freinés par les modalités de la transition, en l'absence du soutien du CRSH, car il n'existe que peu d'autres occasions de financement pour des travaux de recherche concertés, si même il en existe.

#### **4.4 Résultats pour les universités**

### **La presque totalité des subventions de partenariat permet de créer et d'élargir les connaissances.**

Presque toutes (94 %) les subventions de partenariat entraînent une augmentation des connaissances, par la création de nouvelles connaissances (89 %), l'élargissement ou l'application de connaissances existantes (76 %) ou les deux. Il est clairement apparu, dans les études de cas, que les subventions de partenariat ont permis d'enrichir ou d'orienter dans de nouvelles directions les travaux universitaires réalisés dans divers domaines (y compris l'élaboration et l'adoption de cadres théoriques et conceptuels connexes). Dans ces cas, les partenariats ont contribué pour beaucoup à l'amélioration de la recherche en facilitant la mise en forme des questions de recherche, mais également en fournissant des appuis concrets aux chercheurs, notamment en leur facilitant l'accès à des membres de la communauté et à des sources d'information (comme les personnes interviewées et les données détenues par les établissements).

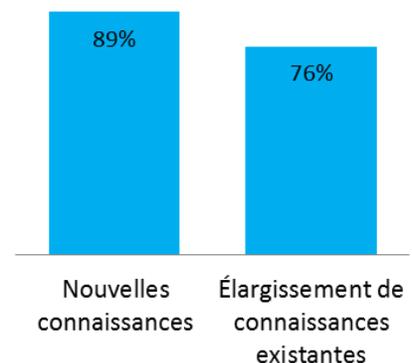
Les résultats en matière de connaissances obtenus grâce aux SP et aux SDP sont comparables à ceux obtenus grâce aux occasions de financement antérieures, c.-à-d. les GTRC et les ARUC.

### **Certaines subventions de partenariat ont donné lieu à l'amélioration des méthodes de recherche.**

Environ la moitié des SP et des SDP (49 %) ont permis de créer de nouvelles méthodes de recherche, selon les rapports fournis. Ce résultat est comparable à celui obtenu grâce aux GTRC et aux ARUC (47 %; différence non significative). Certaines études de cas font état de la création de méthodes de recherche par suite de l'obtention de la subvention, ce qui concorde avec le caractère interdisciplinaire des travaux.

### **Certains partenariats ont mené à l'élaboration de nouveaux programmes d'études.**

**Figure 8 : Pourcentage des SP et des SDP ayant donné des résultats sur le plan des connaissances**



Source : Sondage mené auprès des directeurs de projets dans le cadre de l'évaluation des subventions de partenariat (n = 189).

Environ la moitié des directeurs de projet (51 %, n = 195) ont indiqué que les travaux réalisés au titre de leur SP ou de leur SDP ont eu une incidence sur le contenu de certains cours, et le tiers des directeurs de projet environ (31 %, n = 195) ont indiqué qu'ils ont joué un rôle dans la création de nouveaux cours ou programmes universitaires. Même son de cloche dans les études de cas, selon lesquelles environ la moitié des subventions ont donné lieu à des changements ou à des ajouts aux contenus de cours ou aux programmes universitaires, au Canada et à l'étranger. Les universitaires qui participent à ces projets et/ou réseaux intègrent souvent leurs constatations et leurs outils méthodologiques à leurs cours, permettant ainsi aux étudiants et aux chercheurs postdoctoraux d'avoir accès aux données et aux outils les plus récents. Dans certains cas, des programmes ou des cours complètement nouveaux ont été élaborés grâce aux travaux réalisés dans le cadre de projets et/ou de réseaux.

#### **Les subventions de partenariat conduisent à la reconnaissance de la recherche et des chercheurs en sciences humaines.**

Les chercheurs universitaires qui participent aux travaux financés par des subventions de partenariat profitent de retombées positives sous forme de visibilité et de reconnaissance. Selon la grande majorité des chercheurs principaux, le projet a amélioré la visibilité et/ou la réputation des chercheurs (83 % des subventions). En outre, les travaux réalisés au titre de nombreuses subventions (71 %) ont retenu l'attention de médias locaux ou nationaux ou obtenu des prix universitaires ou d'autres récompenses prestigieuses (81 %). Qui plus est, les résultats de recherche obtenus par de nombreux établissements principaux et cocandidats universitaires grâce aux subventions de partenariat (et aux contributions) ont suscité un intérêt accru pour leur domaine de recherche parmi les chercheurs et les établissements universitaires. Cet intérêt peut avoir des conséquences importantes pour certains participants universitaires, qui peuvent prendre la forme d'améliorations à l'infrastructure et aux espaces de recherche ou d'accroissement de leur notoriété dans le milieu universitaire.

#### **4.5 Résultats hors du milieu universitaire**

##### **Les SP et les SDP ont donné lieu à des résultats directs hors du milieu universitaire.**

La majorité des directeurs de projet (74 %) et des partenaires et collaborateurs (86 %) estiment que les SP et les SDP donnent lieu à un élargissement de la somme de connaissances des organismes partenaires (figure 9).

Les chercheurs principaux sont plus optimistes que les partenaires et les collaborateurs quant aux résultats des subventions hors du milieu universitaire, sauf en ce qui concerne les modifications visant la pratique professionnelle. Selon les estimations prudentes des partenaires et des collaborateurs, environ la moitié des subventions suscitent des changements dans la pratique professionnelle. Ces changements peuvent prendre la forme de programmes communautaires et/ou de pratiques professionnelles nouveaux ou améliorés (notamment en fournissant des éléments probants que d'autres utiliseront pour apporter des changements). Les subventions peuvent également avoir donné lieu à la création de protocoles de soutien des services et des pratiques, de vidéos éducatives, d'ateliers, de formations, etc.

Il se peut que les directeurs de projet soient plus optimistes que les autres participants. Mais il se peut aussi que les points de vue des partenaires et des collaborateurs soient largement influencés par leur rôle au sein du projet et/ou du réseau. En effet, les directeurs de projet peuvent avoir une vision globale d'un projet et/ou d'un réseau, alors que les partenaires et les collaborateurs peuvent ne connaître que les résultats dont ils sont directement témoins.

Les partenaires et les collaborateurs avaient des points de vue

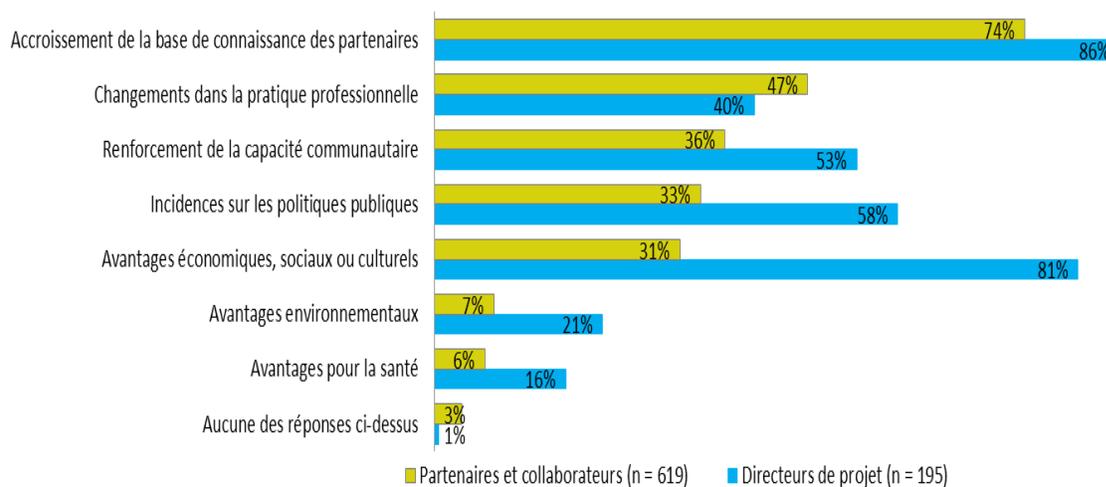
#### **Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance (la Chaire) Marie-Hélène Gagné, Université Laval**

La Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance (financée par une SP) a participé à l'élaboration d'une stratégie de prévention de la maltraitance inspirée d'un modèle étranger et adaptée à la réalité de deux régions du Québec. Plus d'une centaine de praticiens de première ligne ont reçu une formation dans le cadre du programme. Grâce à la mise au point de meilleures stratégies d'intervention et à la prestation de formation dans le cadre des partenariats financés à trois centres intégrés de santé et de services sociaux et à leurs partenaires locaux, le Québec a élaboré des pratiques exemplaires qui ont permis de réduire les temps d'attente et d'offrir de meilleurs services aux familles d'enfants de 0 à 12 ans. On a noté une amélioration de la qualité des soins et des services obtenus par les parents et les familles ou auxquels ils ont eu accès. La Chaire a également permis à des partenaires de moindre envergure et non issus du milieu universitaire d'acquérir de la crédibilité grâce à la formation offerte à leurs praticiens dans le cadre d'un programme de prévention de la maltraitance internationalement reconnu. Les connaissances et les constatations issues des travaux de la Chaire constituent en outre des données utiles aux organismes de plus grande taille pour planifier des programmes, obtenir du financement, convaincre des bailleurs de fonds et tirer parti de l'appui de décideurs à ces programmes.

similaires sur tous les résultats indiqués à la figure 9 (c.-à-d. que les uns et les autres ont donné des réponses similaires). Certaines différences ont toutefois été notées selon que les partenaires et les collaborateurs étaient ou non issus du milieu universitaire :

- les répondants issus du milieu universitaire étaient légèrement plus susceptibles de signaler une augmentation des compétences et de la capacité de recherche de leur organisme (47 % comparativement à 38 %) <sup>32</sup>;
- les répondants non issus du milieu universitaire étaient légèrement plus susceptibles de faire état du renforcement de la capacité communautaire sur le plan de la prise de décisions et de la résolution de problèmes (38 % comparativement à 30 %).

**Figure 9 : Pourcentage des subventions ayant donné des résultats hors du milieu universitaire : comparaison des points de vue des directeurs de projet et de ceux des partenaires et collaborateurs**



Source : Sondage mené auprès des partenaires et des collaborateurs et sondage mené auprès des directeurs de projet

### **Les résultats à long terme ne sont pas directement attribuables aux recherches subventionnées**

Les sources de données qualitatives ont fourni plusieurs exemples montrant que les résultats directs, comme l'élargissement des connaissances des partenaires, constituent des avantages sociaux au sens large mais qu'ils ne peuvent être pleinement reconnus. Selon les études de cas, les travaux financés par les SP servent la plupart du temps à fournir des éléments probants qui éclairent la prise de décisions, justifient le financement existant ou supplémentaire et/ou permettent de créer des outils stratégiques, mais ils ne jouent pas un rôle direct dans les changements qui en découlent. C'est souvent le cas pour une bonne partie des recherches axées sur l'utilisation des connaissances dans le domaine des sciences humaines. Ainsi, dans plusieurs cas, il a été souligné que la subvention elle-même ne donne pas lieu à des changements en matière de politiques, mais qu'elle permet de créer le fondement de ces changements. En d'autres termes, les réseaux financés au moyen des SP peuvent générer des connaissances dont les organismes communautaires se servent pour réclamer des changements aux politiques qui, s'ils sont adoptés, devraient produire des avantages sur le plan économique, social ou culturel. Il n'est donc pas étonnant que seul le tiers des représentants des partenaires et des collaborateurs aient fait état d'incidences à long terme.

Bien que le secteur privé participe rarement aux travaux financés par les SP et les SDP, deux des études de cas ont fait état de résultats commerciaux. Là encore, ces résultats ne sont pas directement attribuables à la recherche subventionnée, qui a, au même titre que d'autres facteurs contributifs, éclairé les avancées touchant une pratique, un modèle ou un produit commercial.

<sup>32</sup> Ce résultat est absent de la figure 9 car la question n'a pas été posée dans les deux sondages (celui mené auprès des directeurs de projet et celui mené auprès des partenaires et collaborateurs).

### **Projet international de recherche sur la préservation à long terme de l'authenticité des documents d'archives numériques (InterPARES)**

**Luciana Duranti, University of British Columbia**

Les membres du Projet international de recherche sur la préservation à long terme de l'authenticité des documents d'archives numériques (InterPARES) s'efforcent de prévoir et de réagir aux toutes dernières technologies servant à créer, gérer, stocker et préserver les documents d'archives numériques en établissant une théorie, des méthodes, des procédures et des outils que peuvent utiliser les secteurs public et privé pour prendre des décisions politiques et personnelles à cet égard. En se fondant sur les constatations d'InterPARES, de nombreux pays ont adopté des lois qui réglementent la tenue et la conservation des dossiers; des organismes de normalisation nationaux ont établi des normes qui ont été adoptées à grande échelle; des universités ont élargi leurs programmes d'études supérieures; et surtout, un réseau international de chercheurs a été mis sur pied.

InterPARES a en outre eu une incidence directe sur la sphère commerciale. Par exemple, l'un des chercheurs européens d'InterPARES s'est associé à un fournisseur de service infonuagique dans le but de remplacer son modèle de stockage infonuagique par un modèle d'archivage infonuagique. L'adoption de l'archivage de données permet à des organismes britanniques de stocker des données à long terme dans les centres de données de fournisseurs de service et d'y accéder par le réseau Internet. Les organismes peuvent ainsi facilement récupérer leurs données à des fins diverses, notamment pour gérer et vérifier la rétention des données. L'abandon du stockage au profit de l'archivage des données comporte plusieurs avantages commerciaux, dont la réduction des coûts, une capacité de stockage accrue et

### **Des espaces publics pour les jeunes**

**Julie-Anne Boudreau, Institut national de la recherche scientifique**

Le projet sur les espaces publics pour les jeunes financé par une SDP, qui s'inscrit dans le contexte d'une urbanisation rapide, a réuni des chercheurs et des organisations non gouvernementales (ONG) du Canada et du Vietnam qui ont examiné la relation entre les jeunes et l'accès de ces derniers à des espaces publics dans la ville de Hanoï, au Vietnam. Le contenu de ce projet a alimenté des discussions d'ordre politique en matière d'urbanisme. Le projet n'a pas eu d'incidences stratégiques, juridiques ou économiques directes sur la collectivité, mais ses auteurs ont fourni à une ONG un mémoire stratégique et des données scientifiques qu'elle pouvait utiliser dans le cadre de ses activités de défense des politiques et de mobilisation communautaire (à l'échelle locale) et qui ont alimenté la conversation en cours sur l'utilisation des espaces publics de Hanoï par les jeunes. Ces documents, qui ont été mis à la disposition de partenaires, de décideurs et de divers membres de la société, ont contribué aux efforts concertés, de plus en plus nombreux, visant à résoudre les problèmes associés à l'urbanisation des espaces publics. L'ONG (HealthBridge Foundation of Canada) s'est largement appuyée sur les rapports et le mémoire stratégique des chercheurs dans son travail de promotion et de défense des droits, ce qui a mené à des projets en cours pour la construction de terrains de jeu à Hanoï.

**Les réseaux fortement influencés par des intervenants non universitaires ont plus fréquemment des incidences sur les politiques publiques.**

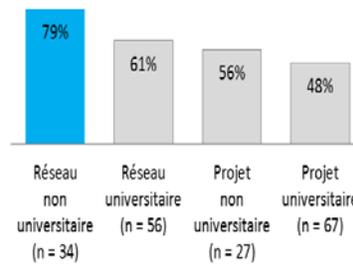
Dans la plupart des cas, les incidences sur les politiques publiques déclarées par les participants ne variaient pas en fonction des caractéristiques des subventions (selon qu'elles finançaient un réseau ou un projet, par exemple, ou selon que les travaux étaient dirigés par des universitaires ou des non-universitaires). Toutefois, la probabilité que les détenteurs d'une subvention déclarent que leurs travaux ont eu des incidences sur les politiques publiques était supérieure dans le cas des réseaux (multiples projets de recherche coordonnés dans le cadre d'une subvention) et des travaux dirigés par des non-universitaires (où la planification de la recherche et l'établissement des questions de recherche relevaient de non-universitaires). Veuillez noter que cette constatation repose sur l'examen des rapports remis par les directeurs de projet et non par les décideurs eux-mêmes.

**Selon les participants, les projets financés par des SP et des SDP produisent de meilleurs résultats, hors du cadre universitaire, que ceux financés par la génération précédente de subventions, les GTRC et les ARUC, et par les subventions axées sur les connaissances (subventions Savoir et subventions de développement Savoir).**

Selon les directeurs de projet, les subventions de partenariat produisent davantage de résultats sur le plan des incidences économiques, sociales et culturelles ou des incidences sur les politiques (figure 11)<sup>33</sup>. En ce qui a trait à la pratique professionnelle, les subventions de partenariat et les subventions Savoir donnent lieu à des résultats comparables<sup>34</sup>.

Les tests d'hypothèse appliqués à la comparaison des subventions Savoir et des subventions de partenariat indiquent que le type de subvention influe davantage que sa valeur sur la probabilité d'atteindre ces résultats. Nous ne savons pas ce qui cause les différences notées entre les subventions de partenariat et les GTRC et les ARUC

**Figure 10 : Proportion des travaux subventionnés pour lesquels des incidences sur les politiques publiques ont été déclarées**



Source : Sondage mené auprès des directeurs de projet dans le cadre de l'évaluation des subventions de partenariat.

**Les sens : vers une perspective intégrée**

**Mohan Matthen, University of Toronto**

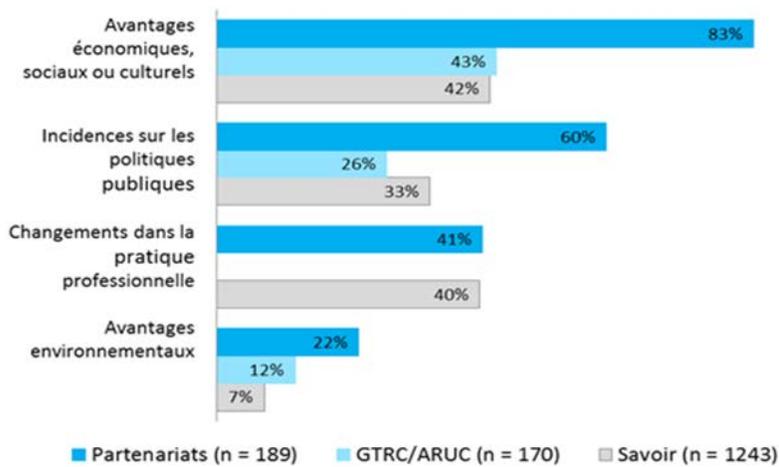
Ce projet financé par une SDP vise à établir un nouveau cadre théorique permettant de comprendre de quelle manière le cerveau et l'ensemble de l'organisme traitent et intègrent l'information qui leur est transmise par les sens, ainsi que la richesse phénoménale des expériences, des pensées et des gestes posés en fonction de nos perceptions.

Selon les informateurs clés, les chercheurs ont non seulement obtenu des résultats sur le plan philosophique, mais ils ont aussi collaboré avec d'importants acteurs des secteurs de l'alimentation, des boissons et des arts. Par exemple, des chefs de cuisine ont travaillé avec certains des partenaires du projet dans le but d'utiliser les données de la recherche sur les sens pour créer des expériences culinaires multisensorielles au cours desquelles des stimuli auditifs et visuels modifiaient les réactions des consommateurs. De la même manière, des viticulteurs ont consulté les chercheurs sur la perception du goût du vin et sur les modifications qu'ils pourraient apporter à leurs produits pour améliorer l'expérience du consommateur. Un autre informateur clé, consulté par le personnel d'une galerie d'art des environs, a expliqué : « Nous avons réalisé un travail de recherche portant sur la manière dont les gens perçoivent les œuvres lorsqu'ils se servent d'audioguides. Nous nous sommes notamment intéressés aux façons dont ils intégraient les informations captées de manière auditive aux œuvres qu'ils étaient en train de regarder. »

<sup>33</sup> Il est impossible de comparer les avis des partenaires et des collaborateurs sur les différents types d'occasions de financement en raison de différences dans la conception des évaluations de ces dernières.

<sup>34</sup> Toutes les différences entre les subventions de partenariat et les subventions Savoir sont significatives ( $p < 0,01$ ), sauf en ce qui a trait à la pratique professionnelle.

Figure 11<sup>35</sup> : Pourcentage des subventions ayant donné des résultats hors du milieu universitaire : comparaison entre les trois groupes d'occasions de financement



Source : Sondage mené auprès des directeurs de projet dans le cadre de l'évaluation des subventions de partenariat, sondage mené auprès des directeurs de projets financés par les GTRC et les ARU, et sondage mené auprès des chercheurs principaux dans le cadre de l'évaluation des subventions Savoir.

#### 4.6 Incidences sur les stagiaires

Presque toutes les équipes dont les travaux ont été financés par des SP (96 %) ont engagé des étudiants ou des chercheurs postdoctoraux<sup>36</sup>. En moyenne, chaque SP permettait d'en embaucher 67, et chaque SDP, 15. Les dépenses associées à l'embauche d'étudiants ou de chercheurs postdoctoraux comptaient pour 25 % de toutes les dépenses faites dans le cadre des projets financés par des SP et pour 40 % des dépenses faites dans le cadre des projets financés par des SDP. La proportion des fonds consacrés à l'appui est la même que dans le cas des subventions Savoir.

Parmi les possibilités normalement offertes aux étudiants et aux chercheurs postdoctoraux, mentionnons :

- **L'apprentissage en milieu de travail**, où les étudiants et les chercheurs postdoctoraux acquièrent une expérience pratique en participant au projet de recherche
- **Le réseautage**, où ils font la connaissance de chercheurs, d'étudiants et de chercheurs postdoctoraux, et entrent en contact avec des organismes d'autres secteurs et divers groupes œuvrant dans leur secteur d'intérêt. Le réseautage s'effectue souvent du simple fait de travailler au sein d'une équipe, mais les étudiants et les chercheurs postdoctoraux ont également l'occasion de participer à des activités particulières de réseautage.

Certains projets et/ou réseaux comportent également des possibilités d'apprentissage ciblées, notamment des conférences spécialisées, et offrent parfois des fonds particuliers visant à aider les étudiants et les chercheurs postdoctoraux à poursuivre leurs propres recherches (dans la mesure où elles ont des liens avec les objectifs des subventions).

<sup>35</sup> Veuillez noter que, dans le cadre du sondage sur les subventions Savoir, on a demandé aux répondants si les intéressés ont utilisé les constatations et les résultats des projets pour obtenir les résultats énumérés, tandis que dans le cadre du sondage sur les SP et les SDP et de celui sur les GTRC et les ARU, on a demandé aux répondants si les subventions avaient donné lieu aux résultats énumérés. Autre point à noter : le sondage sur les GTRC et les ARUC ne comportait pas de choix de réponse sur la pratique professionnelle.

<sup>36</sup> Selon les rapports de mi-parcours sur les SP. Les chiffres peuvent être plus élevés à l'échéance des subventions.

### **L'expérience acquise par les stagiaires les aiderait à améliorer leurs compétences.**

Les étudiants interviewés dans le cadre des études de cas étaient très satisfaits de leur expérience et donnaient des exemples de compétences universitaires et de compétences professionnelles qu'ils avaient acquises (en particulier dans les domaines de la gestion de projet, de la coordination et des communications) et qu'ils pouvaient utiliser dans des milieux professionnels non universitaires.

Environ les trois quarts des chercheurs principaux estimaient que le PHQ avait vécu des expériences d'une qualité supérieure à celle des expériences offertes dans le cadre de projets financés par d'autres types de subventions de recherche, en particulier en ce qui a trait aux interactions avec des chercheurs d'autres secteurs et d'autres disciplines et à la participation à des recherches pertinentes pour des organismes non universitaires.

### **La participation des stagiaires leur permet souvent d'obtenir un emploi.**

L'apprentissage et l'expérience de recherche de nombreux étudiants et chercheurs postdoctoraux leur permettent d'obtenir un emploi au sein d'organismes partenaires. Dans le cas des SP, 69 % des chercheurs principaux ont indiqué que leurs étudiants et chercheurs postdoctoraux avaient été embauchés par des organismes partenaires. Dans le cas des SDP, 47 % des chercheurs principaux ont indiqué que leurs étudiants et chercheurs postdoctoraux avaient été embauchés par des organismes partenaires. Les organismes partenaires qui ont embauché du PHQ se disent satisfaits de sa capacité à travailler efficacement dès son embauche.

Les statistiques sur l'emploi des étudiants et chercheurs postdoctoraux peuvent être considérées comme des estimations prudentes, car elles ne tiennent pas compte des étudiants et des chercheurs postdoctoraux qui ont utilisé les connaissances qu'ils ont acquises grâce aux SP et aux SDP dans le cadre d'emplois chez d'autres employeurs, d'activités professionnelles autonomes ou de carrières universitaires. Les études de cas fournissent des exemples d'étudiants et de chercheurs postdoctoraux qui ont poursuivi leurs études supérieures, obtenu des bourses postdoctorales ou des postes en milieu universitaire, et dont les études sont souvent directement liées au sujet des recherches auxquelles ils ont participé. On y trouve aussi quelques exemples d'étudiants et de chercheurs postdoctoraux qui sont devenus des travailleurs autonomes dans un domaine où ils exploitent les ensembles de compétences qu'ils ont acquises ou améliorées.

## **5. DE QUELLE MANIÈRE LES MODÈLES DE GESTION DES SP ET DES SDP POURRAIENT-ILS ÊTRE AMÉLIORÉS?**

### **Résumé des constatations:**

Les points forts des modèles de gestion des SP et des SDP sont les suivants : la gestion est efficace et les parties intéressées estiment que les occasions de financement sont bien conçues; de plus hauts niveaux de collaboration entre les participants sont associés à de plus hauts niveaux de satisfaction et d'avantages pour les partenaires; enfin, la présence de participants non universitaires est associée à une plus grande utilisation des résultats de recherche.

Certains éléments du modèle pourraient toutefois être améliorés. Les points à corriger sont les suivants :

- Les taux d'acceptation des demandes provenant d'universités, de collèges et d'organismes non universitaires de petite taille sont inférieurs à ceux des demandes présentées par des établissements et des organismes plus importants.

### **Manitoba Research Alliance (MRA)**

**John Loxley, Centre canadien de politiques alternatives, Université du Manitoba**

L'un des étudiants qui participaient aux travaux de la MRA était inscrit à programme de maîtrise en archivistique. Cet étudiant participait à des sous-projets de la MRA visant à documenter l'histoire des Autochtones en milieu urbain et à archiver des récits d'anciens. Il a ainsi acquis de l'expérience en milieu de travail ainsi qu'une perspective plus large sur le travail d'archivage communautaire.

Cet étudiant a récemment obtenu un poste de spécialiste de l'histoire orale dans le cadre d'un projet financé par le CRSH. À ce titre, il sillonnera bientôt le Manitoba à bord d'un camion de cuisine de rue pour recueillir les récits de producteurs de denrées alimentaires. Il est également sur le point de lancer sa propre entreprise, qui aidera les familles et les organismes à consigner leur histoire et à protéger leurs photographies et leurs documents.

Cet étudiant est bien conscient de ce qu'il doit à la MRA : « Tous les petits détails que j'ai dû apprendre dans le cadre des projets [de la MRA] font maintenant partie de mon travail... Cela m'a orienté vers une carrière différente en archivistique... Je suis le seul de

- La perception des différences entre cocandidats et collaborateurs pourrait nuire à la pleine participation des organismes non universitaires;
- La gestion d'un grand partenariat est complexe et peut exiger des compétences dont les universitaires ne disposent généralement pas.

### **5.1 Points forts à mettre à profit**

#### **Les parties intéressées sont généralement satisfaites de la conception des SP et des SDP.**

Les parties intéressées sont généralement satisfaites de la conception des occasions de financement de partenariats, notamment de l'importance accordée à la collaboration, du soutien offert par le personnel du CRSH et de la qualité des communications avec ce dernier. La disponibilité du financement du CRSH, les contributions requises à l'appui des partenariats et la souplesse du modèle de financement des SP et des SDP sont également considérées comme d'importants facteurs de réussite.

Tant les candidats que les partenaires et les collaborateurs sont satisfaits du montant de la contribution exigée dans le cas des SP (35 % de la valeur de la subvention). Dans la plupart des cas, les détenteurs de SP versent d'ailleurs une contribution supérieure à celle exigée, comme nous l'avons dit plus haut. Les exigences en matière de production de rapports (un rapport de mi-parcours et un rapport final dans le cas des SP, et un rapport final dans le cas des SDP) sont considérées comme adéquates par les participants et utiles par le CRSH. Quelques intéressés ont suggéré d'améliorer la qualité des rapports en y intégrant les avis pertinents des partenaires.

Le CRSH ne recueille pas de données sur les subventions de partenariat accordées à des membres des groupes désignés (les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles). Il en recueille toutefois sur le sexe des candidats retenus. Selon ces données, il y a parité entre les hommes et les femmes en ce qui a trait au nombre de demandes et aux taux d'obtention de subventions. Rien, dans les résultats des sondages et les entrevues avec des informateurs clés, n'indique que les occasions de financement de partenariats comportent des obstacles particuliers pour les membres des groupes désignés.

#### **La gestion des occasions de financement de partenariats est rentable.**

Le calcul du ratio des dépenses de fonctionnement par rapport au montant total des subventions est une méthode couramment utilisée pour évaluer l'efficacité opérationnelle des programmes de subventions. Ce ratio correspond au coût de l'octroi d'un dollar de subvention. Selon les dossiers administratifs du CRSH, l'administration des SP et des SDP coûte 4 ¢ par dollar de subvention. Les coûts administratifs des SC, qui sont de 6 ¢ par dollar de subvention, sont légèrement plus élevés. Ce ratio est comparable à celui des autres occasions de financement du CRSH. Ainsi, l'administration de chaque dollar octroyé au titre des subventions Savoir et des subventions de développement Savoir et au titre des GTRC et des ARUC coûte respectivement 6 ¢ et 5 ¢.

#### **De hauts niveaux de collaboration sont associés à des résultats plus positifs dans certains domaines.**

Selon les données probantes de l'évaluation, les facteurs de succès des subventions de partenariat ont trait à l'existence et à la qualité des partenariats eux-mêmes, dont les relations préexistantes entre au moins certains des participants, le solide leadership du chercheur principal, des relations égalitaires et des communications efficaces au sein de l'équipe. Selon les données du sondage, les candidats, cocandidats, partenaires et collaborateurs qui considèrent que les travaux subventionnés ont donné lieu à un haut degré de collaboration étaient plus susceptibles d'évaluer de façon positive divers autres éléments de leur expérience. Les partenaires et les collaborateurs qui ont expérimenté un haut degré de collaboration avec leurs collègues étaient particulièrement enclins à dire que leur participation aux travaux constituait pour eux un investissement rentable et à se dire prêts à participer à nouveau à des travaux de recherche concertée. Ces partenaires et ces collaborateurs étaient également plus susceptibles d'avoir tiré des avantages de l'expérience, notamment sur le plan de la visibilité et de la reconnaissance de leur organisme, et ils étaient plus enclins à dire que la subvention avait permis de répondre aux besoins de leur organisme.

#### **La présence de participants non issus du milieu universitaire est associée à une plus grande utilisation des résultats de recherche.**

Comme mentionné dans les sections précédentes, les participants non universitaires étaient plus susceptibles d'utiliser les résultats de recherche que les participants issus du milieu universitaire (78 % comparativement à 37 %).

En outre, les réseaux où la planification de la recherche est dirigée par des participants non issus du milieu universitaire sont ceux qui ont le plus fréquemment des incidences sur les politiques publiques. Enfin, il y a de plus fortes chances que des participants non universitaires dirigent la planification de la recherche lorsque l'équipe comporte une forte proportion de participants non universitaires (partenaires, cocandidats ou collaborateurs).

Compte tenu de ces corrélations, on peut supposer qu'il est avantageux de compter une plus forte proportion de participants non universitaires au sein des partenariats, puisque cela pourrait maximiser l'utilisation des résultats de recherche.

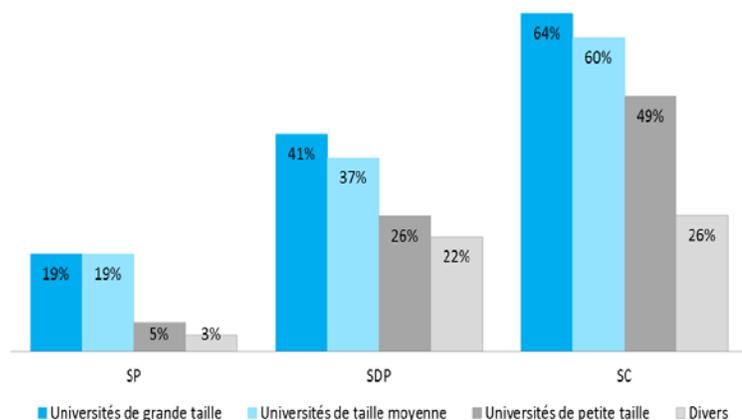
## 5.2 Changements à envisager

### La possibilité de diriger une SP ou une SDP est moindre pour les universités, les collèges et les organismes non universitaires de petite taille.

La plupart des demandes d'occasions de financement de partenariats (66 %) sont présentées par de grandes universités et leur taux d'acceptation est plus élevé que celui des universités, collèges et organismes non universitaires de petite taille (figure 12)<sup>37</sup>.

Plusieurs pensent que les grands établissements universitaires candidats aux occasions de financement du CRSH sont avantagés (en raison de leurs ressources plus importantes) par rapport à d'autres types d'établissements, mais certains éléments probants indiquent que cette différence est encore plus marquée dans le cas des subventions de partenariat. Lorsqu'on compare les SP et les SDP aux subventions Savoir et aux subventions de développement Savoir, on constate que le type d'établissement et le type de subvention ont une relation significative avec le taux de réussite et que la taille de cet effet est légèrement supérieure dans le cas des SP et des SDP<sup>38</sup>.

Figure 12 : Taux d'acceptation des demandes



Source : Système informatisé de gestion des subventions et bourses du CRSH (2010-2011 à 2016-2017)

Selon les données qualitatives, l'accès des universités, des collèges et des organismes à but non lucratif de petite taille aux occasions de financement de partenariats est limité par le travail considérable qu'exige l'élaboration des propositions et par le peu d'aide offert par l'organisme (p. ex. par le biais d'un bureau de la recherche bien établi). Le critère de l'admissibilité de l'établissement<sup>39</sup> constitue un obstacle pour les organismes à but non lucratif qui souhaitent obtenir une subvention à titre d'organismes responsables; à l'heure actuelle, peu d'organismes sont admissibles à administrer une subvention du CRSH, en dehors des EEPS.

Certains informateurs clés – certains appartenant au CRSH et d'autres non – ont proposé une idée originale : ajouter la catégorie des chercheurs principaux aux catégories existantes. Deux personnes pourraient ainsi se partager le rôle et les responsabilités du directeur de projet. Cette suggestion vise à confier davantage de rôles de direction à des participants non universitaires, et plus particulièrement à des participants affiliés à des organismes autochtones.

<sup>37</sup> Le taux de réussite des « Autres » organismes qui ont demandé des ARUC est de 26 %, soit un taux non significativement différent du taux de réussite de 3 % au titre des SP, probablement attribuable au petit nombre de demandes présentées.

<sup>38</sup> Lorsqu'on compare les taux de réussite en fonction du type d'établissement,  $P < 0,05$  dans tous les cas, la valeur phi des SP et des SDP = 0,146 et celle des subventions Savoir et des subventions de développement Savoir = 0,087.

<sup>39</sup> Pour obtenir une subvention de partenariat à titre de candidat, l'établissement auquel le chercheur est rattaché doit satisfaire au critère de l'admissibilité de l'établissement du CRSH. Pour ce faire, il doit notamment avoir signé l'Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche ou le document établissant les conditions de la subvention. L'établissement qui n'a pas encore été reconnu admissible peut présenter une demande d'admissibilité en même temps que sa demande d'occasion de financement.

À l'heure actuelle, un seul chercheur principal peut participer aux demandes d'occasions de financement de partenariats.

**Les différences entre cocandidats et collaborateurs pourraient empêcher les organismes non universitaires de pleinement participer.**

Dans le cadre des entrevues et des études de cas, les répondants ont fréquemment mentionné que la demande de subvention comporte des exigences élevées pour les cocandidats, et que ces exigences créent un biais en faveur des candidats ayant de l'expérience en milieu universitaire. Jusqu'à la tenue du concours de 2017, tous les cocandidats devaient remplir un formulaire de curriculum vitae universitaire conçu par le CRSH et le joindre à leur demande<sup>40</sup>. Même si les instructions du CRSH précisaient que les participants non universitaires n'étaient pas tenus de donner des renseignements détaillés, cette exigence était perçue comme un désavantage par ces derniers. Il s'est donc avéré difficile d'accorder une place centrale aux participants non universitaires à titre de cocandidats. On note une tendance à intégrer les représentants des secteurs sans but lucratif, privé et public à titre de « collaborateurs » afin de simplifier les exigences de la demande, ce qui peut également donner l'impression que les collaborateurs jouent un rôle secondaire ou que leur participation au projet est moins importante que celle des autres membres de l'équipe (p. ex. les collaborateurs ne sont pas responsables de la gestion financière de la subvention).

Des répondants ont souligné que ce « rôle de second plan » entrave la pleine participation des intervenants non universitaires, en particulier ceux qui sont associés à des organismes autochtones. Selon certains, cette situation oblige les directeurs de projet à choisir entre deux maux : soit appliquer un processus de demande inadéquat qui exige beaucoup de temps et de ressources de la part d'organismes communautaires déjà surchargés, soit dévaluer la contribution de participants clés, ce qui pourrait avoir pour effet d'aliéner des acteurs importants.

**Il est difficile de mesurer le rendement en raison des degrés de participation divers des membres des partenariats.**

Comme mentionné, on observe d'importantes différences entre les participants aux projets financés par les différents types de subventions pour ce qui touche leurs activités et leurs objectifs. Les types de participation et d'attentes de deux participants ayant officiellement le même rôle peuvent être très différents. Il est difficile de mesurer le rendement dans ces conditions puisque, en l'absence d'une méthode systématique de consignation des avantages attendus pour un organisme ou une personne, il est très difficile de déterminer si ces avantages ont été obtenus.

Ceci s'applique aux organismes partenaires, aux cocandidats et aux collaborateurs. On observe de telles variations non seulement entre différents projets subventionnés, mais également au sein d'un même projet.

**Le modèle de partenariat peut être difficile à gérer en raison de sa complexité.**

L'évaluation a révélé que, même si les directeurs de projet, les cocandidats, les partenaires et les collaborateurs étaient dans l'ensemble satisfaits de leur expérience, le modèle de partenariat pose quelques difficultés. Selon les différentes sources de données, les facteurs qui nuisent à l'exécution de la recherche concertée sont les suivants :

- la gestion logistique des communications et de la coordination de projets souvent réalisés dans des lieux éloignés les uns des autres, voire même dans des pays différents, par plusieurs établissements;
- la gestion du roulement au sein des partenariats;
- la gestion des multiples politiques d'établissements, cultures organisationnelles et capacités.

Dans le cadre de partenariats multisectoriels, il est souvent difficile de se concerter compte tenu des terminologies et des attentes diverses des participants (p. ex. celles des universitaires, du secteur privé et des praticiens) en ce qui a trait à la rapidité d'exécution d'un projet. Enfin, l'administration des subventions, particulièrement celle des SP, impose un fardeau considérable aux directeurs de projet, fardeau qui n'est que partiellement allégé par le personnel de coordination.

Plusieurs informateurs clés et répondants consultés dans le cadre des études de cas ont souligné que ces défis sont courants dans les partenariats de grande envergure et qu'ils exigent souvent des compétences ne faisant pas partie de la formation universitaire. La plupart des directeurs de projet acquièrent ces compétences naturellement, mais cet apprentissage peut s'avérer ardu s'ils ne jouissent que d'un soutien limité. Les répondants ont aussi mentionné

---

<sup>40</sup> Depuis le concours de 2017, le CRSH limite à 10 le nombre de curriculum vitae de cocandidats. Le personnel du CRSH pense que cette limite apaisera les inquiétudes de certains participants non universitaires en ce qui a trait à la présentation d'un curriculum vitae universitaire, en plus d'améliorer le processus d'examen.

que la direction d'un grand partenariat exige beaucoup de temps, ce qui n'en laisse pas beaucoup au directeur de projet pour s'acquitter de ses autres tâches. Et leurs efforts sont rarement reconnus ou récompensés en milieu universitaire.

## 6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 6.1 Conclusions

#### Qu'est-ce que les occasions de financement de partenariats subventionnent?

La valeur et la durée des subventions sont les principales caractéristiques qui distinguent les SP des SDP. Divers facteurs les distinguent en outre des subventions exclusivement destinées au milieu universitaire (comme les subventions Savoir), dont les suivants : les chercheurs principaux et les cocandidats ne sont pas tenus d'être affiliés à un EEPs; au moins un partenariat officiel doit avoir été conclu; l'accent est davantage mis sur la mobilisation et l'utilisation des connaissances; et la majorité des chercheurs principaux sont affiliés à de grandes universités. De plus, la majorité des SP et environ la moitié des SDP servent à financer des réseaux (c.-à-d. des projets de recherche multiples et coordonnés) plutôt que des projets uniques.

Le CRSH a établi des catégories de participants fondées sur les rôles. Les participants peuvent être des organismes partenaires (et leurs représentants), des cocandidats ou encore des collaborateurs. En pratique, toutefois, ces titres sont souvent employés de façon interchangeable et suscitent une certaine confusion. Selon les catégories de rôles définies dans les formulaires de demande de subvention, les deux tiers des organismes partenaires ne sont pas issus du milieu universitaire, et le tiers des collaborateurs et moins de 10 % des cocandidats sont affiliés à des organismes n'appartenant pas au milieu universitaire. Toutefois, la répartition des participants non issus du milieu universitaire varie selon les subventions. Presque toutes les SP et les SDP subventionnent des projets qui comptent au moins un organisme partenaire non universitaire, et environ les trois quarts des projets financés par des SP et un peu moins de la moitié des projets financés par des SDP comptent des collaborateurs non universitaires. Toutefois, moins de la moitié des SP et le quart des SDP financent des projets auxquels participent des cocandidats non issus du milieu universitaire.

Les activités des participants varient en fonction de leur rôle et du secteur auquel ils appartiennent :

- la planification de la recherche et la conception des questions de recherche relèvent généralement des participants issus du milieu universitaire, mais ces derniers et les participants non issus du milieu universitaire sont tout autant susceptibles d'avoir jusqu'à un certain point participé à ces étapes;
- les personnes qui jouent plusieurs rôles (p. ex. celui de représentant d'un partenaire *et* de collaborateur) sont les plus susceptibles d'utiliser les résultats du projet *et/ou* du réseau, suivies de près par les partenaires;
- les intervenants non issus du milieu universitaire sont plus susceptibles d'utiliser les résultats de recherche que les intervenants issus du milieu universitaire.

Environ la moitié des directeurs de projet, cocandidats, partenaires et collaborateurs qui ont obtenu une subvention de partenariat estiment travailler en étroite collaboration avec leurs collègues. Le tiers d'entre eux considère leur degré de collaboration comme moyen. Jusqu'ici, les SP ont généré des contributions de 92 ¢ par dollar de financement du CRSH (nous ne disposons pas de données comparables au sujet des SDP).

#### Les occasions de financement de partenariats sont-elles pertinentes?

Les occasions de financement de partenariats doivent avoir pour effet d'augmenter le nombre de recherches concertées et par conséquent de produire des résultats avantageux pour les Canadiens, notamment en créant des liens entre chercheurs et praticiens, en favorisant l'élaboration de solutions innovantes, en préparant les étudiants et les chercheurs de niveau postdoctoral au marché du travail et en cherchant des solutions à des défis sociaux complexes. Ces objectifs cadrent avec le mandat et les objectifs stratégiques du CRSH et la structure unique des occasions de financement de partenariats a été conçue dans le but de réaliser ces objectifs. Rien n'indique qu'elle fait double emploi avec d'autres programmes du CRSH.

Selon les intéressés, le fait que les occasions de financement (SP et SDP) sont de valeurs et de durées diverses constitue un avantage. Bien que certaines données probantes indiquent que l'obtention d'une SDP peut accroître la probabilité d'obtenir subséquemment une SP, la majorité des candidats à l'une et l'autre occasion de financement en sont à leur première demande de subvention de partenariat du CRSH.

## Les SP et les SDP sont-elles efficaces?

Les SP et les SDP financent des méthodes de mobilisation des connaissances formelles et informelles qui sont adaptées de manière à rejoindre divers auditoires internes et externes. La nature de la subvention influe sur le choix de ces méthodes, les réseaux étant plus susceptibles de diversifier l'éventail d'approches de mobilisation des connaissances utilisées. Presque tous les partenariats financés par les SP et les SDP permettent de créer et/ou d'élargir les connaissances; certains servent à améliorer les méthodes de recherche et mènent à la conception de nouveaux programmes d'études et à la reconnaissance de la recherche et des chercheurs en sciences humaines.

Les points de vue des directeurs de projet et ceux des représentants des partenaires et des collaborateurs divergent quelque peu quant aux résultats non universitaires des SP et des SDP, les directeurs de projet ayant tendance à évaluer ces incidences de façon plus positive que les représentants des partenaires ou les collaborateurs. Ils s'entendent toutefois pour dire que la plupart des subventions permettent d'élargir la base de connaissance des partenaires et qu'un peu moins de la moitié contribuent à susciter des changements dans la pratique professionnelle. Il semble que les résultats à long terme, notamment les changements sur le plan des politiques, ne sont pas considérés comme relevant directement des recherches subventionnées, ces dernières étant plutôt à l'origine de connaissances que d'autres organismes peuvent utiliser pour plaider en faveur de changements dans le cadre d'un processus de longue haleine. Enfin, le financement des recherches est plus susceptible de donner lieu à des changements sur le plan des politiques dans le cas de réseaux dont le programme de recherche est en grande partie déterminé par des membres non issus du milieu universitaire.

La grande majorité des SP et des SDP appuient des étudiants et/ou des chercheurs postdoctoraux, leur offrant la possibilité d'acquérir des compétences universitaires et professionnelles en milieu de travail et de réseauter avec les membres d'autres secteurs et d'autres communautés. Ces expériences sont considérées comme étant de grande qualité et susceptibles de favoriser le perfectionnement des compétences. Environ la moitié des directeurs de projets financés par des SDP et les deux tiers des directeurs de projets financés par des SP ont indiqué qu'au moins un étudiant et/ou chercheur postdoctoral ayant participé à leur projet a été embauché par un partenaire. Cette estimation est prudente, puisqu'elle ne tient pas compte des étudiants et des chercheurs qui ont obtenu des emplois connexes ou qui ont créé leur propre emploi.

La comparaison des SP et des SDP aux subventions de la série Savoir du CRSH révèle que les SP et les SDP :

- donnent lieu à des résultats de recherche plus diversifiés;
- sont plus susceptibles de favoriser la diffusion des connaissances hors du milieu universitaire;
- sont plus susceptibles de produire des avantages sur le plan économique, social ou culturel et de susciter des changements sur le plan des politiques publiques;
- se traduisent par l'octroi de fonds en proportion comparable aux étudiants et aux chercheurs postdoctoraux.

## De quelle manière les modèles de gestion des SP et des SDP pourraient-ils être améliorés?

Les points forts des modèles de gestion des SP et des SDP sont les suivants : la gestion est efficace et les parties intéressées estiment que les occasions de financement sont bien conçues; les hauts niveaux de collaboration entre les participants sont associés à de hauts niveaux de satisfaction et d'avantages pour les partenaires; enfin, la présence de participants non universitaires est associée à une plus grande utilisation des résultats de recherche.

Certains éléments du modèle pourraient toutefois être améliorés. Les points à corriger sont les suivants :

- Les taux d'acceptation des demandes provenant d'universités, de collèges et d'organismes non universitaires de petite taille sont inférieurs; la compréhension actuelle des différences entre cocandidats et collaborateurs pourrait empêcher les organismes non universitaires de pleinement participer;
- La gestion d'un grand partenariat est complexe et peut exiger des compétences dont les universitaires ne disposent généralement pas.

## 6.2 Recommandations

### ***Recommandation 1 : Continuer de financer des occasions de financement de type partenariat offrant des subventions de valeurs et de durées diverses.***

Les occasions de financement de partenariats répondent au besoin de mener des recherches concertées afin d'acquérir et de diffuser des connaissances sur des défis sociaux complexes. Tout indique que les SP et les SDP permettent d'atteindre les résultats qui en sont attendus et qu'elles ont des retombées dans le milieu universitaire et au-delà. Il appert également que ces subventions aident directement les étudiants et les chercheurs de niveau postdoctoral à trouver un emploi, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu universitaire. Comparativement aux subventions Savoir et aux subventions de développement Savoir, les SP et les SDP permettent d'obtenir autant, sinon davantage, de types de résultats de recherche; elles sont plus susceptibles d'assurer l'accroissement des connaissances et leur diffusion au-delà du milieu universitaire, ainsi que de produire des avantages d'ordre économique, social ou culturel et d'influer sur les politiques publiques. Ces avantages dépendent davantage de la nature de la subvention (subvention Savoir ou subvention de partenariat) que de sa valeur. La somme de connaissances et la pratique professionnelle des organismes partenaires sont les facteurs sur lesquels les SP et les SDP influent le plus directement, mais elles suscitent également des changements à long terme en matière de politiques publiques. La recherche concertée cadre bien avec le mandat et les priorités du CRSH. Enfin, l'évaluation révèle que les chercheurs ont besoin de subventions dont la valeur et la durée varient en fonction des défis à relever.

La conception rigoureuse et la mise en œuvre efficace des SP et des SDP ayant été démontrées, il est recommandé que le CRSH continue à appuyer ces subventions et à offrir des occasions de financement d'importance et de portée diverses.

### ***Recommandation 2 : Inciter les candidats à faire participer pleinement des intervenants non issus du milieu universitaire à l'administration des projets et à l'établissement des objectifs de recherche.***

Plusieurs résultats positifs et des niveaux élevés de collaboration sont associés à la participation d'intervenants non issus du milieu universitaire (c.-à-d. issus du secteur privé, public ou sans but lucratif). Par exemple, les intervenants non issus du milieu universitaire sont plus susceptibles d'utiliser les résultats de recherche que les universitaires, et l'on observe plus fréquemment des effets sur les politiques publiques dans les réseaux où la recherche est planifiée par des intervenants non issus du milieu universitaire. En outre, les partenaires et les collaborateurs qui disent avoir travaillé en étroite collaboration étaient plus susceptibles de dire que le projet a répondu aux besoins de leur organisme.

Cependant, la majorité des collaborateurs et des cocandidats appartiennent au milieu universitaire, et presque tous les organismes directeurs sont des établissements d'enseignement postsecondaire. Qu'ils soient ou non issus du milieu universitaire, les participants sont tout aussi susceptibles de participer à la planification du projet et/ou du réseau, mais les participants non issus du milieu universitaire ne dirigent le processus de planification des travaux subventionnés que dans 25 % des cas.

Favoriser l'utilisation des connaissances étant l'un des objectifs clés des occasions de financement de partenariats, il est recommandé que le CRSH fasse davantage pour encourager un haut degré de collaboration avec des participants non issus du milieu universitaire. Il faudrait en particulier assurer la pleine participation d'intervenants non universitaires à l'administration des projets et à l'établissement des objectifs de recherche.

Ce faisant, une attention particulière devrait être accordée à la perception de deux des catégories de rôles utilisées dans le processus de demande du CRSH, soit celles des cocandidats et des collaborateurs. Même si ces catégories sont essentiellement de nature administrative, certains participants ont l'impression que les collaborateurs jouent un rôle de second plan. La majorité des participants individuels non universitaires appartenant à la catégorie des collaborateurs, cette impression pourrait nuire aux relations de travail.

### ***Recommandation 3 : Continuer d'alléger le fardeau du processus de demande pour les participants non issus du milieu universitaire.***

Selon les organismes et les personnes non issus du milieu universitaire, les exigences du processus de demande sont inadéquates et d'une lourdeur excessive. Les participants ont notamment souligné que le modèle de curriculum vitæ universitaire du CRSH ne convient pas aux cocandidats non universitaires et que de nombreux organismes non universitaires éprouvent des difficultés techniques lorsqu'ils tentent de transmettre des lettres d'appui au moyen du

système en ligne du CRSH. Le temps considérable que doivent investir les participants non universitaires pour s'y retrouver parmi les exigences et les systèmes du CRSH constitue un obstacle pour eux, qui bien souvent disposent de peu de temps et de ressources.

Le CRSH a récemment pris des mesures pour alléger le fardeau du processus de demande; il a notamment apporté certaines modifications à son système en ligne et simplifié le processus d'invitation de partenaires. Ces améliorations n'ont toutefois pas été mises en œuvre à temps pour être prises en compte dans le cadre de la présente évaluation. Compte tenu des avantages associés à la participation d'intervenants non universitaires, le CRSH devrait continuer à aplanir les obstacles liés aux exigences du processus de demande et à la technologie utilisée à l'appui des demandes.

***Recommandation 4 : Créer un moyen de cerner la contribution de chacun des participants aux activités liées à la subvention et aux avantages escomptés.***

Le CRSH a délibérément donné une large portée aux SP et aux SDP, de manière à financer une grande variété de projets et/ou de réseaux et de partenariats. Les participants peuvent, dans le cadre d'une même subvention, participer à des degrés et à des titres divers. Si cette souplesse a son utilité dans le cadre des projets et/ou des réseaux, elle complique l'évaluation des incidences des occasions de financement et la démonstration des résultats qui en découlent pour les Canadiens.

L'équipe d'évaluation a tout d'abord tenté de comprendre de quelle manière les participants contribuent aux projets et/ou aux réseaux et de déterminer lesquels pouvaient raisonnablement s'attendre à obtenir des résultats, en utilisant les rôles officiels qui leur sont attribués par le CRSH (c.-à-d. les rôles de cocandidat, de collaborateur et d'organisme partenaire). Il n'existe cependant pas de corrélation claire entre les rôles attribués aux participants à des fins administratives et leur participation réelle ou les avantages attendus. D'ailleurs, les termes qui désignent les différents rôles ne sont pas compris de manière uniforme et ils sont souvent employés de façon interchangeable.

S'il définissait autrement la participation des principaux participants et les avantages attendus, le CRSH pourrait évaluer avec plus de précision l'utilité des partenariats de recherche et les résultats qui en découlent pour les Canadiens. Grâce à ces données, les futures analyses pourraient se limiter à l'évaluation de l'incidence des subventions accordées aux participants dont les projets sont raisonnablement susceptibles d'avoir des incidences. Ceci pourrait expliquer pourquoi les directeurs de projet affichaient une attitude beaucoup plus positive que les autres participants au sujet des résultats. En outre, s'il précisait clairement la nature de la participation de chaque partenaire, le CRSH pourrait mieux comprendre la corrélation entre différents types de participation et différents types de succès.

Il est donc recommandé que le CRSH élabore une méthode qui lui permettra de préciser la participation et les avantages attendus des principaux participants. Les activités et les avantages en question devraient être consignés de manière à faciliter leur synthèse et leur analyse même s'ils relèvent de subventions différentes.

***Recommandation 5 : Fournir des ressources ou créer des mécanismes pour appuyer les directeurs de projet qui dirigent de grands partenariats.***

La gestion d'un partenariat ou d'un réseau de grande envergure exige souvent des compétences ne faisant pas partie de la formation universitaire conventionnelle. Même si certaines tâches de gestion peuvent être confiées à des coordonnateurs de projet, les directeurs de projet doivent tout de même jouer un rôle pivot consistant à motiver et à unifier de très nombreux intéressés. La plupart des directeurs de projet acquièrent ces compétences naturellement, mais cet apprentissage peut demander beaucoup de temps et s'avérer ardu. Il est donc recommandé que le CRSH aide les directeurs de projet à perfectionner leurs compétences en leadership, notamment en les encourageant à mettre en commun leurs pratiques prometteuses, quels que soient leurs états de service.

## ANNEXE A : PROFIL DU PROGRAMME

Le sous-programme Subventions de mobilisation des connaissances pour les chercheurs seuls, les équipes de recherche et les partenariats du programme Connexion fait partie de l'architecture d'alignement des programmes du CRSH. Il « offre des subventions visant à soutenir les activités de mobilisation des connaissances menées par des chercheurs qui travaillent seuls, en équipe ou au sein de partenariats officiels avec les secteurs universitaire, public, privé ou sans but lucratif » (CRSH, 2016c) [Traduction] Ce sous-programme comprend les occasions de financement suivantes :

- Subventions de partenariat
- Subventions de développement de partenariats
- Subventions Connexion
- Aide aux revues savantes
- Prix d'auteurs pour l'édition savante

Remarque : Les SP et les SDP ont été conçues de manière à atteindre les objectifs du programme Savoir et du Programme connexion.

### **Subventions de partenariat et subventions de développement de partenariats**

Les SP et les SDP sont les deux principales occasions de financement de partenariats. Elles exigent qu'un partenariat officiel soit établi, soit un accord officiel de collaboration bilatérale ou multilatérale entre un organisme candidat et un ou plusieurs organismes partenaires qui conviennent de s'engager à travailler en collaboration afin d'atteindre des objectifs communs.

Les SDP, dont la valeur varie entre 75 000 \$ et 200 000 \$, sont réparties sur une période d'un à trois ans. Elles soutiennent de nouvelles recherches et des activités connexes réalisées avec des partenaires nouveaux ou existants, ainsi que la conception et la mise à l'essai de nouvelles approches de partenariat pour la recherche et les activités connexes (CRSH, 2016d).

Les SP, dont la valeur varie entre 500 000 dollars et 2,5 millions de dollars, sont réparties sur une période de quatre à sept ans. Elles soutiennent les partenariats officiels, nouveaux ou existants, qui réalisent des initiatives visant à faire avancer la recherche, la formation en recherche et la mobilisation des connaissances dans le domaine des sciences humaines (CRSH, 2016c).

Les bénéficiaires des occasions de financement de partenariats comprennent : des chercheurs en sciences humaines affiliés à des EEPS canadiens ou à des organismes sans but lucratif qui ont obtenu des subventions; des établissements qui ont obtenu et qui gèrent des subventions; et des cocandidats non affiliés à des EEPS canadiens. La recherche financée au moyen des SP offre des possibilités de formation en recherche aux étudiants et aux chercheurs postdoctoraux et donne aux organismes partenaires l'occasion d'appliquer les résultats de la recherche. Au-delà des chercheurs, de leurs établissements et de leurs partenaires, le grand public — et notamment les utilisateurs capables d'appliquer les résultats de la recherche à leurs besoins — et éventuellement les citoyens du Canada et du monde entier profitent de la production et de l'application des résultats de recherche (CRSH, 2015c).

### **Admissibilité**

Comme indiqué plus haut, les demandes de SP et de SDP doivent répondre aux objectifs du programme Savoir ou du programme Connexion ou d'une combinaison des deux. Dans le cas des SP, si la recherche proposée vise exclusivement des initiatives de formation en recherche concertée, le candidat doit établir un lien entre son projet et les objectifs du programme Talent. Les propositions peuvent porter sur toutes les disciplines et les thèmes admissibles au financement du CRSH. Les candidats doivent également satisfaire aux exigences suivantes :

- Ils doivent être affiliés à un EEPS canadien admissible au moment de présenter la demande, pourvu que l'affiliation principale de l'établissement ne soit pas à l'étranger.
- Ils doivent avoir remis un rapport de fin de subvention ou un rapport d'activités pour toute subvention antérieure reçue du CRSH.
- Les candidats dont l'affiliation principale est avec un organisme sans but lucratif doivent compter au moins un EEPS canadien parmi leurs organismes partenaires.

- Les chercheurs postdoctoraux doivent établir une affiliation officielle avec un établissement admissible dans les cinq mois suivant la date de réception de la subvention, et maintenir cette affiliation pendant toute la durée de celle-ci.
- Les étudiants ne sont admissibles que s'ils ont satisfait à toutes les exigences de leur diplôme avant l'attribution de la subvention, s'ils sont officiellement affiliés à un établissement admissible dans les cinq mois suivant la date d'entrée en vigueur de la subvention, et s'ils conservent cette affiliation durant toute la période de subvention (CRSH, 2016d).

Établissements de recherche admissibles au titre du CRSH soutenus par une SP ou une SDP et participants individuels qui agissent à titre de chercheurs principaux, cocandidats ou collaborateurs, dont les personnes suivantes :

- Les directeurs de projet qui ont obtenu une subvention du CRSH, quelle qu'elle soit, doivent avoir remis le rapport de fin de subvention de leur projet précédent.
- Les cocandidats peuvent être affiliés à des EEPS canadiens ou étrangers, à des organismes sans but lucratif, des fondations philanthropiques, des groupes de réflexion, des administrations municipales et des gouvernements provinciaux ou territoriaux; les chercheurs postdoctoraux affiliés à un EEPS sont également admissibles à titre de cocandidats.
- Les collaborateurs sont des personnes qui apportent une contribution importante au projet; les membres du secteur privé ou du gouvernement fédéral ne peuvent participer qu'à titre de collaborateurs.
- Les organismes partenaires peuvent être des établissements canadiens ou étrangers, ou tout autre genre d'organisme (CRSH, 2016c, 2016d).

Les candidats aux SP et aux SDP doivent verser une contribution financière, en espèces ou en nature, qui servira à la réalisation de leur initiative pendant toute la période de validité de la subvention.

### ***Administration des subventions***

Les résultats des demandes de SDP sont annoncés en mars de chaque année, après la date limite de présentation des demandes, en novembre. Les membres du comité d'évaluation des demandes évaluent et classent les propositions en fonction du défi qu'elles présentent (50 %), de leur faisabilité (20 %) et de la capacité des candidats (30 %) (CRSH, 2016d).

Le processus d'examen des demandes de SP se déroule en deux étapes : celle de la lettre d'intention, suivie de la demande officielle (sur invitation). Les membres du comité d'évaluation des demandes évaluent et classent les propositions en fonction du défi qu'elles présentent (40 %), de leur faisabilité (30 %) et de la capacité des candidats (30 %) (CRSH, 2016c).

Les candidats qui ont obtenu une subvention doivent présenter des rapports, notamment un rapport de mi-parcours et un rapport d'étape. Dans le rapport de mi-parcours, les principaux membres du partenariat doivent décrire les activités accomplies et les résultats obtenus jusque-là et confirmer et mettre à jour le plan des activités conçu pour assurer la réalisation des buts et des objectifs du partenariat. Le Comité d'évaluation de mi-parcours évalue les progrès réalisés en ce qui a trait aux activités décrites dans le rapport des membres du partenariat. Le rapport d'étape est un outil qui permet aux principaux membres du partenariat de créer la feuille de route du projet, afin que les progrès à mi-parcours puissent être évalués (CRSH, sans date-a, sans date-b).

### ***Dépenses de programme***

Les dépenses annuelles au titre des SDP et des SP combinées aux dépenses annuelles au titre des initiatives conjointes sont estimées à 55 millions de dollars. Les tableaux qui suivent montrent les montants versés au titre des subventions, le nombre de demandes et le nombre de subventions attribuées par exercice financier.

Le nombre et la valeur des SDP attribuées a connu un sommet en 2011-2012, pour diminuer de près de quatre millions de dollars par la suite. Le nombre de SP a lui aussi diminué, mais leur valeur a augmenté.

**Tableau 1 : Dépenses au titre des SDP**

Année financière	Nombre de demandes	Nombre de subventions	Valeur totale des subventions
2010-2011	164	53	10 574 405 \$
2011-2012	153	72	13 739 564 \$
2012-2013	157	58	11 168 527 \$
2013-2014	154	57	10 614 148 \$
2014-2015	128	51	9 576 512 \$
2015-2016	143	51	9 582 291 \$

Source : (CRSH, 2016e)

**Tableau 2 : Dépenses au titre des SP**

Année financière	Nombre de demandes	Nombre de subventions	Valeur totale des subventions
2011-2012	151	25	Non disponible
2012-2013	100	20	Non disponible
2013-2014	102	18	38 759 428 \$
2014-2015	99	17	40 560 516 \$
2015-2016	100	17	42 413 558 \$

Source : (CRSH, 2016e)

### **Historique de l'occasion de financement**

Les SP et les SDP ont respectivement été créées en 2011-2012 et en 2010-2011, dans la foulée du renouvellement de l'architecture des programmes du CRSH. Certaines caractéristiques de deux anciennes occasions de financement de partenariats, les ARUC et les GTRC, y ont été intégrées.

- Dans le cadre des GTRC, des subventions étaient attribuées à des chercheurs établis qui travaillaient au sein d'équipes concertées dont les membres étaient affiliés à divers centres. Les candidats pouvaient obtenir jusqu'à 2,5 millions de dollars sur une période de 7 ans (cette période était de 5 ans jusqu'au milieu des années 2000). Cette occasion de financement a été lancée en 1993 et a pris fin en février 2010 (CRSH, 2013, 2015c).
- Les ARUC ont soutenu la création d'alliances entre les universités et les communautés qui permettaient une collaboration continue et un apprentissage réciproque grâce à des subventions qui atteignaient 20 000 \$ à l'étape de la lettre d'intention et de l'élaboration du projet, et jusqu'à 200 000 \$ sur une période de 5 ans à l'étape de la réalisation du projet. Entre 1999 et 2008, 107 subventions ont été attribuées à des activités de recherche et de mobilisation des connaissances dans des domaines importants pour le développement social, culturel et économique de collectivités canadiennes (University of Victoria, 2009).

### **Subventions Connexion**

Les SC soutiennent des activités de rayonnement axées sur des initiatives de mobilisation des connaissances ciblées et à court terme, comme des ateliers, des colloques, des conférences, des forums et des sessions d'été. Ces activités favorisent :

- les échanges au sein des disciplines ou entre les disciplines des sciences humaines;
- des échanges scientifiques entre les professionnels des sciences humaines et ceux d'autres domaines de recherche;
- des échanges intersectoriels entre des chercheurs universitaires en sciences humaines et des chercheurs et des praticiens des secteurs public, privé et sans but lucratif;

- des recherches concertées et des échanges scientifiques avec des chercheurs, des étudiants et des partenaires non universitaires étrangers.

Les candidats aux SC doivent obtenir des organismes qui les parrainent une contribution en espèces ou en nature équivalant à au moins 50 % de la somme demandée au CRSH. Les candidats peuvent obtenir jusqu'à 25 000 \$ sur un an pour la tenue d'activités et jusqu'à 50 000 \$ pour la tenue d'activités de rayonnement (des montants plus élevés peuvent être accordés à l'égard d'initiatives de rayonnement s'ils sont correctement justifiés) (CRSH, 2017a).

La recherche financée au moyen des SC offre des possibilités de formation en recherche aux étudiants et aux chercheurs postdoctoraux et donne aux organismes partenaires l'occasion d'appliquer les résultats de recherche. Au-delà des chercheurs, de leurs établissements et de leurs partenaires, le grand public — et notamment les utilisateurs de connaissances capables d'appliquer les résultats de recherche à leurs besoins — et éventuellement les citoyens du Canada et du monde entier profitent de la production et de l'application des résultats de recherche (CRSH, 2015b).

### **Admissibilité**

Toutes les demandes de subvention doivent porter sur les domaines, thèmes, approches et disciplines admissibles au financement du CRSH. Les demandes peuvent être présentées par des EEPS et par des organismes sans but lucratif ou par des candidats individuels et des équipes.

- Les établissements canadiens admissibles peuvent présenter une demande de SC pour établissement pour mener des activités, notamment des activités de rayonnement, afin d'atteindre des objectifs stratégiques pertinents compte tenu de la mission et du mandat de l'établissement. L'établissement doit nommer le chercheur principal qui rédigera la demande et dirigera le projet.
- Les personnes et les équipes peuvent présenter une demande de SC individuelle pour tenir des activités, notamment des activités de rayonnement, qui relèvent principalement du domaine d'expertise du candidat et lui permettront d'apporter une importante contribution à son domaine de recherche.

Les candidats doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Les candidats doivent être affiliés à un établissement canadien admissible au moment de présenter la demande.
- Les candidats et les chercheurs principaux qui travaillent à un projet financé par une SC active ne peuvent agir à titre de candidat ou de chercheur principal dans le cadre d'une demande de SC présentée par une personne ou un établissement.
- Les candidats qui ont déjà obtenu une subvention du CRSH doivent avoir remis le rapport de fin de subvention de leur projet précédent (CRSH, 2017a).

Les chercheurs postdoctoraux, les cocandidats, les collaborateurs et les étudiants peuvent également participer à une demande de SC (CRSH, 2017a).

### **Administration des subventions**

Le CRSH reçoit les demandes de SC quatre fois par année; les projets retenus sont annoncés environ huit semaines plus tard. Les demandes sont jugées selon un processus d'examen du mérite en fonction du défi qu'elles présentent (40 %), de leur faisabilité (30 %) et de la capacité des candidats (30 %).

**Tableau 3 : Dates limites de présentation des demandes de SC et dates de décision**

Échéance	Date de décision
1 <sup>er</sup> février	31 mars
1 <sup>er</sup> mai	30 juin
1 <sup>er</sup> août	30 septembre
1 <sup>er</sup> novembre	8 janvier

Source : (CRSH, 2017a)

Les candidats qui ont obtenu une subvention doivent présenter des rapports, dont un rapport de réalisations à la fin de la période de subvention.

### **Dépenses de programme**

Les SC sont administrées par la Division des subventions de recherche et partenariats. Pendant la période allant de 2012-2013 à 2015-2016, les subventions ont vu leur nombre augmenter d'environ 100 et leur valeur augmenter d'environ un million de dollars.

**Tableau 4 : Dépenses au titre des SC**

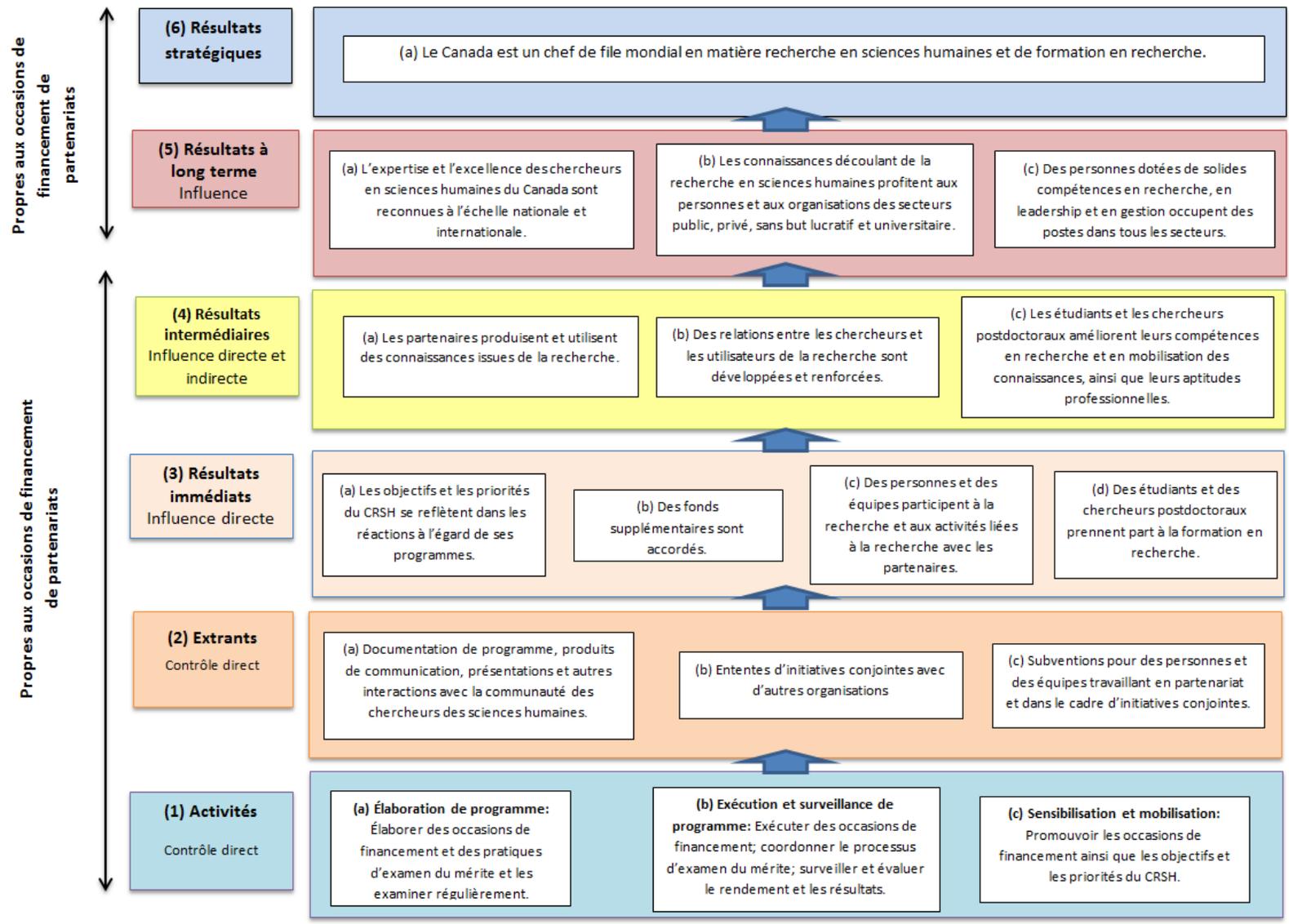
Année financière	Nombre de demandes	Nombre de subventions	Valeur totale des subventions
2012-2013	238	190	5 920 750,32 \$
2013-2014	292	237	6 543 314,00 \$
2014-2015	450	289	6 937 671,00 \$
2015-2016	527	288	7 084 778,00 \$

Source : (CRSH, 2016e)

### **Modèle logique**

Le modèle logique des occasions de financement de partenariats (y compris les SP et les SDP) est présenté ci-dessous. Il a été établi en 2015, dans le cadre de la stratégie de mesure du rendement des partenariats. Il indique les résultats immédiats, à moyen terme et à long terme attendus des activités liées aux partenariats et leur contribution à l'atteinte des résultats stratégiques du CRSH.

**Figure 13 : Modèle logique des occasions de financement de partenariats**



## ANNEXE B : MATRICE D'ÉVALUATION

Tableau 5 : Matrice d'évaluation pour les occasions de financement de partenariats

Question	Indicateur	Source des données	Priorité
<b>Pertinence</b>			
1. Dans quelle mesure les occasions de financement de partenariats sont-elles encore nécessaires, dans le contexte canadien actuel?	Demande de SP, de SDP et de SC (tendances dans le nombre et le type de candidats et de détenteurs de subvention)	Examen des données administratives	<i>Priorité/importance moyenne</i>
	Perceptions concernant la nécessité des occasions de financement	Entrevues avec les informateurs clés Études de cas sur les partenariats	
	Changements dans le contexte canadien depuis la création des occasions de financement qui pourraient influencer sur la nécessité des occasions	Examen de la documentation Examen des documents Entrevues avec les informateurs clés	
2. Dans quelle mesure les activités et les objectifs des occasions de financement cadrent-ils avec le mandat et les résultats stratégiques du CRSH, avec les autres occasions de financement du CRSH et avec les priorités du gouvernement fédéral?	Degré d'harmonisation des activités et des objectifs des SP, des SDP et des SC avec le mandat et les résultats stratégiques du CRSH	Examen des documents Entrevues avec les informateurs clés	<i>Priorité/importance moyenne</i>
	Degré d'harmonisation des activités des SP, des SDP et des SC avec les priorités du gouvernement fédéral	Examen des documents	
	Description d'autres sources de financement similaires offertes par le CRSH et évaluation des chevauchements, des répétitions et des différences	Examen des documents (examen d'études et d'évaluations précédentes) Entrevues avec les informateurs clés	
<b>Conception et prestation</b>			
3. Dans quelle mesure la conception de chaque occasion de financement est-elle adéquate?	Taux de succès des établissements selon ce qui suit : secteur (c.-à-d. établissements universitaires et non universitaires); région; langue officielle et langue officielle en situation minoritaire; taille	Examen des données administratives	<i>Priorité/importance élevée</i>

Question	Indicateur	Source des données	Priorité
	<p>Taux de succès des candidats (chercheurs principaux) selon leur appartenance à des groupes désignés; c.-à-d. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>femmes;</li> <li>minorités visibles;</li> <li>personnes handicapées;</li> <li>Autochtones</li> </ul>	Examen des données administratives	
	Défis ou obstacles que doivent surmonter les groupes désignés, les groupes des langues officielles, les candidats d'autres secteurs particuliers ou les établissements en fonction de leurs caractéristiques (p. ex. région, taille) du point de vue des intervenants	<p>Entrevues avec les informateurs clés Sondage mené auprès des candidats Études de cas sur les partenariats</p>	
	Défis et obstacles qui bloquent l'accès aux programmes de façon globale (p. ex. délais de prise de décision, exigences d'admissibilité, pondération de chaque critère, fardeau du processus de demande pour les participants non issus du milieu universitaire, exigences liées au partenariat pour d'autres secteurs, processus d'entrevues pour les demandes, processus d'examen du mérite) et pour les partenaires de secteurs particuliers, de secteurs de recherche particuliers et de catégories de résultats particulières	<p>Entrevues avec les informateurs clés Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires Études de cas sur les partenariats</p>	
	Perception de la pertinence des exigences liées aux contributions (en espèces et en nature) et à la participation des partenariats officiels (obtention du niveau et de la part de financement requis des partenaires)	<p>Entrevues avec les informateurs clés Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires</p>	
	Perception de la pertinence des exigences en matière de rapports (poids du fardeau, échéancier des rapports, etc.)	<p>Entrevues avec les informateurs clés Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires</p>	
	Tendances dans les subventions successives attribuées à des candidats et des cocandidats retenus parmi les cinq occasions de financement	Tendances dans les subventions successives attribuées à des candidats et des cocandidats retenus parmi les cinq occasions de financement (région, examen des données administratives)	

Question	Indicateur	Source des données	Priorité
4. Dans quelle mesure les différents types de partenariats financés sont-ils adéquats?	Typologie des partenariats en ce qui concerne les caractéristiques, les objectifs, les types de partenaires (p. ex. secteurs)	Examen des données administratives Examen de la documentation Entrevues avec les informateurs clés	<i>Priorité/importance élevée</i>
	Répartition des partenariats par type	Examen des données administratives (liste des projets et des partenaires)	
	Proportion des partenariats nouveaux et récurrents	Examen des données administratives (liste des projets et des partenaires)	
	Harmonisation de chaque type de partenariat avec le mandat et les objectifs, et justesse de l'équilibre entre les types	Examen des données administratives Entrevues avec les informateurs clés	
<b>Efficacité</b>			
5. Quel a été le niveau de participation des personnes et des équipes aux activités de recherche et aux activités connexes?	Montant des fonds supplémentaires obtenus (SP et SDP)	Examen des données administratives (financières) Examen des dossiers	<i>Priorité/importance élevée</i>  Remarque : il pourrait s'avérer utile d'examiner les contributions pour les SP et les SDP en fonction du type de partenariat, de la valeur de la subvention, du nombre de partenaires, de partenaires officiels et d'organismes partenaires.
	Niveau de collaboration avec les partenaires – mesuré par l'échelle des degrés de collaboration (degré de définition des rôles, fréquence et priorité des communications, indépendance du processus décisionnel)	Examen de la documentation (p. ex. l'échelle des degrés de collaboration de Tollefson) Examen des dossiers Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires Études de cas sur les partenariats	
	Force du leadership au sein du partenariat : le cocandidat, les partenaires et les collaborateurs évaluent la force de leadership du candidat, selon la même échelle	Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires Études de cas sur les partenariats	
	Structure de gouvernance qui favorise une véritable participation de tous : mesure le niveau de participation du cocandidat, du partenaire et du collaborateur en matière de conception et de réalisation de la recherche et d'autres activités, selon la même échelle	Examen des données administratives Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires Études de cas sur les partenariats	
	Niveau de respect et de confiance mutuels : tous les participants d'un projet doivent répondre à la même question afin de vérifier si les réponses correspondent; et, si ce n'est pas le cas, la perception qui se dégage pour expliquer ce résultat	Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires Études de cas sur les partenariats	

Question	Indicateur	Source des données	Priorité
	Mesure dans laquelle les partenaires poursuivent leur collaboration avec les chercheurs après la fin de la période de subvention	Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires	
	Mesure dans laquelle les partenaires comptent poursuivre leur collaboration avec les chercheurs après la fin de la période de subvention	Sondage mené auprès des partenaires	
	Volonté des partenaires de travailler avec d'autres chercheurs en sciences humaines à l'avenir, si l'occasion se présente	Sondage mené auprès des partenaires	
	Perceptions des résultats imprévus découlant des partenariats		
6. Dans quelle mesure la recherche a-t-elle permis de générer des connaissances et dans quelle mesure ces connaissances ont-elles été utilisées?	Nombre et description des résultats de recherche selon le type (total et moyenne par subvention)	Examen des dossiers Sondage mené auprès des candidats	<i>Priorité/importance élevée</i>
	Nombre et description des stratégies de mobilisation des connaissances utilisées (total et moyenne par subvention)	Examen des dossiers Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires Études de cas sur les partenariats Études de cas de GTRC et d'ARUC	
	Nombre et pourcentage de projets attirant l'attention des médias (nationaux, locaux)	Examen des dossiers Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires Études de cas sur les partenariats Études de cas de GTRC et d'ARUC	

Question	Indicateur	Source des données	Priorité
	<p>Nombre et nature des effets de l'utilisation des connaissances sur les partenaires non issus du milieu universitaire et sur d'autres utilisateurs, notamment :</p> <p>changement des discours publics ou de la pratique professionnelle; nouvelles compétences et capacités organisationnelles développées au sein des organismes partenaires; amélioration des services offerts par les organismes partenaires; effets sur les politiques et les lois; retombées économiques au sein des communautés ciblées.</p>	<p>Examen des dossiers Entrevues avec les informateurs clés Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires Études de cas sur les partenariats Études de cas de GTRC et d'ARUC</p>	
	<p>Nombre et nature des effets de l'utilisation des connaissances sur les partenaires issus du milieu universitaire, notamment :</p> <p>nouveaux cours et programmes; nouveaux liens interuniversitaires; théories nouvelles et améliorées; méthodologies de recherche nouvelles et améliorées.</p>	<p>Examen des dossiers Entrevues avec les informateurs clés Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires Études de cas sur les partenariats Études de cas de GTRC et d'ARUC</p>	
	<p>Perception de la mesure dans laquelle les relations entre les chercheurs et les utilisateurs de recherches ont été établies et renforcées par l'intermédiaire des occasions de financements liées aux SP, aux SDP et aux SC</p>	<p>Examen des dossiers Entrevues avec les informateurs clés Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires Études de cas sur les partenariats</p>	
7. Dans quelle mesure du personnel hautement qualifié (PHQ) a-t-il participé à de la formation en recherche et amélioré ses compétences et ses connaissances professionnelles et dans le domaine de la recherche?	<p>Indicateurs de la participation à la formation (comparaison avec les subventions Savoir et les subventions de développement Savoir, le cas échéant) :</p> <p>nombre de stagiaires participant à une recherche financée par des SP, des SDP ou des SC, par type; pourcentage des fonds des SP, des SDP ou des SC consacrés aux stagiaires; descriptions de la formation et de l'expérience offertes.</p>	<p>Examen des données administratives Examen des dossiers Études de cas sur les partenariats</p>	<i>Priorité/importance moyenne</i>

Question	Indicateur	Source des données	Priorité
	Indicateurs du perfectionnement des compétences en recherche et des compétences professionnelles (comparaison avec les subventions Savoir et les subventions de développement Savoir, le cas échéant) : perceptions de l'étendue du perfectionnement des compétences; perceptions de la qualité de la formation.	Examen des dossiers Études de cas sur les partenariats	
8. Dans quelle mesure les SP et les SDP ont-elles contribué à faire reconnaître l'expertise et l'excellence des chercheurs canadiens en sciences humaines à l'échelle nationale et internationale?	Pourcentage des candidats et cocandidats retenus figurant dans les classements des chercheurs les plus cités, par rapport aux candidats et cocandidats non retenus	Examen des documents Examen des données administratives	<i>Priorité/importance élevée</i>
	Pourcentage des projets financés proposés pour l'attribution de distinctions ou de prix canadiens ou internationaux ( <i>comparer aux subventions Savoir et aux subventions de développement Savoir, le cas échéant</i> )	Examen des dossiers Sondage mené auprès des candidats	
	Description des facteurs contribuant au succès et des facteurs représentant un obstacle pour l'excellence en recherche	Entrevues avec les informateurs clés Sondage mené auprès des candidats Sondage mené auprès des partenaires Études de cas sur les partenariats Études de cas de GTRC et d'ARUC	
<b>Efficiace</b>			
9. Dans quelle mesure les occasions de financement sont-elles exécutées de façon rentable?	Proportion des coûts administratifs par rapport au financement des SP, des SDP et des SC ( <i>comparaison avec les subventions Savoir, les subventions de développement Savoir, les GTRC et les ARUC</i> )	Examen des données administratives (financières)	<i>Priorité/importance faible</i>
	Proportion du financement de la subvention par rapport aux fonds mobilisés pour les SP et les SDP ( <i>comparaison avec les subventions Savoir, les subventions de développement Savoir, les GTRC et les ARUC</i> )	Examen des données administratives (financières)	
	Modifications proposées ou solutions de rechange visant une rentabilité supérieure	Entrevues avec les informateurs clés Études de cas sur les partenariats	

## ANNEXE C : MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation des occasions de financement de partenariats a été fondée sur de multiples sources de données, dont des données secondaires consignées par le CRSH, de même que des données primaires recueillies avec les intervenants selon des méthodes quantitatives et qualitatives. Chacune de ces sources de données est décrite ci-dessous.

Objectif	Portée/échantillon
<b>Examen des documents et de la documentation</b>	
L'examen des documents avait pour but d'extraire systématiquement les données secondaires appropriées des documents ciblés, en s'attardant à la pertinence de la recherche concertée et à l'atteinte des résultats escomptés.	L'examen portait sur les documents récents de 2012 à 2017, bien que quelques documents antérieurs (remontant jusqu'à 2003) aient été inclus afin d'évaluer la pertinence globale des partenariats financés par le CRSH. Des recherches par mots-clés thématiques ont été effectuées pour restreindre l'examen des documents volumineux. Des rapports organisationnels du CRSH, des documents de programme et des stratégies de mesure du rendement ont été consultés à l'occasion pour dresser les profils de programmes et pour obtenir des portraits officiels des objectifs stratégiques et des résultats du CRSH. Une liste des articles examinés est incluse à l'annexe D.
Un examen de la documentation universitaire ou parallèle a été réalisé pour vérifier la pertinence et pour découvrir les principaux types ou les principales caractéristiques des partenariats.	La recherche d'articles pertinents a été menée surtout à l'aide du moteur de recherche Google Scholar, ainsi que d'autres sites, dont Academia.edu et le site Web du Conference Board du Canada. Des mots-clés ont également servi aux recherches, notamment : collaboration en recherche, partenariats de recherche, partenariats (collaborations) université-industrie, partenariats (collaborations) universités-organismes communautaires (ONG, société civile, troisième secteur), avantages, typologie, types, par exemple. Une liste des articles examinés est incluse à l'annexe D.
<b>Examen des données financières, des dossiers de subventions et des données administratives</b>	
Ce champ d'enquête permettait d'établir si les occasions de financement de partenariats ont été exécutées de façon efficiente en regardant les dépenses administratives par rapport aux subventions. En outre, le contenu des rapports de mi-parcours et de réalisations des SP, des SDP et des SC a été analysé. Finalement, les données administratives ont été examinées afin de dresser un profil des candidats et des partenaires et collaborateurs, puis d'analyser les taux de succès des demandes.	La portée de l'examen des données administratives comprenait les concours tenus de 2010 à 2016 et les exercices 2011 à 2016. Certaines des données administratives ont été obtenues auprès du personnel du CRSH entre les mois de mars et d'août 2017 : <ul style="list-style-type: none"><li>• état des dépenses des subventions de partenariat;</li><li>• états des coûts administratifs des subventions Savoir, des subventions de développement Savoir, des subventions ordinaires de recherche, des Initiatives de développement de la recherche, des SP et des SDP;</li><li>• contributions obtenues pour les SP et états des contributions obtenues pour les SP.</li></ul> Les autres données administratives ont été extraites de la base de données AMIS aux mois d'août et de septembre 2017.

Objectif	Portée/échantillon
<b>Entrevues auprès des informateurs clés (n=19)</b>	
<p>Les entrevues auprès d'informateurs clés ont été utilisées pour mieux comprendre les opinions des personnes qui ont joué un rôle important dans les occasions de financement de partenariats, qui en ont eu l'expérience ou qui en retirent un important intérêt.</p>	<p>Les entrevues ont été menées avec les représentants suivants : personnel et direction du CRSH (n=8); membres du comité d'évaluation (n=7); et chercheurs en sciences humaines (n=5). Au total, 25 personnes ont été invitées à participer à une entrevue, et 19 entrevues ont été réalisées auprès de 20 personnes.</p>
<b>Enquêtes par Internet avec des candidats, des partenaires et des collaborateurs des SP et des SDP</b>	
<p>L'enquête visait à obtenir des données quantitatives sur les expériences des répondants à l'égard des SP et des SDP et sur leurs perceptions quant à ces subventions, ainsi que des renseignements relatifs aux effets de celles-ci sur les milieux universitaires et non universitaires. Lorsque c'était possible et opportun, des comparaisons ont été faites avec le sondage de 2016 mené auprès des chercheurs recevant un financement au titre des GTRC et des ARUC et des candidats aux subventions de création de connaissances du CRSH. En outre, des comparaisons ont été faites avec le sondage auprès des chercheurs titulaires de subventions Savoir.</p>	<p>Le sondage comprenait des candidats tant retenus que refusés pour des SP et des SDP lors des concours tenus de 2011 à 2016 pour les SP et de 2010 à 2015 pour les SDP. Au total, la base d'échantillonnage comptait 3 667 candidats; parmi ceux-ci, 924 ont répondu à toutes les questions, soit un taux de réponse de 27 p. 100. Il est à noter que le taux de réponse pour les chercheurs principaux était beaucoup plus élevé, s'établissant à 50 p. 100 pour les SP et à 47 p. 100 pour les SDP. Le sondage auprès des partenaires et collaborateurs des SP et des SDP couvrait les mêmes années de concours. Au total, la base d'échantillonnage comprenait 5 147 partenaires et collaborateurs. Parmi ceux-ci, 725 ont répondu au sondage, soit un taux de réponse de 17,6 p. 100.</p>
<b>Études de cas (16)</b>	
<p>Les études de cas ont permis de rassembler des données sur les partenariats, les recherches et les avantages des subventions financées par les occasions de financement de partenariats. Le regroupement et l'analyse transversale des résultats des études de cas contribuent à l'analyse globale de la pertinence, du rendement et de la mise en œuvre.</p>	<p>Les études de cas ont été effectuées sur 16 subventions, incluant 5 SP, 2 subventions au titre des GTRC et des ARUC qui ont été converties en SP et 4 petites études de cas de subventions au titre des GTRC et des ARUC. Chaque étude de cas comprenait : un examen des fichiers, des documents et des données disponibles; un examen du site Web de la subvention; et des entrevues avec le chercheur principal, la direction du centre, les principaux cocandidats, partenaires et collaborateurs, et le PHQ.</p>

## ANNEXE E : CORRESPONDANCE ENTRE LES QUESTIONS D'ÉVALUATION ET LES SECTIONS DU RAPPORT

Afin de simplifier le rapport, les neuf questions originales ont été regroupées en quatre grandes questions, chacune d'elles faisant l'objet d'une section du rapport. Le tableau suivant montre la correspondance entre les questions d'évaluation originales et les sections du rapport.

Questions d'évaluation originales	Sections du rapport
1. Dans quelle mesure les occasions de financement de partenariats sont-elles encore nécessaires, dans le contexte canadien actuel?	Les occasions de financement de partenariats sont-elles pertinentes?
2. Dans quelle mesure les activités et les objectifs des occasions de financement cadrent-ils avec le mandat et les résultats stratégiques du CRSH, avec les autres occasions de financement du CRSH et avec les priorités du gouvernement fédéral?	
3. Dans quelle mesure la conception de chaque occasion de financement est-elle adéquate?	De quelle manière les modèles de financement des SP et des SDP pourraient-ils être améliorés?
4. Dans quelle mesure les différents types de partenariats financés sont-ils adéquats?	Qu'est-ce que nous finançons? (description des types de partenariats) Les SP et les SDP sont-elles efficaces? (relation entre les types de partenariats et l'efficacité)
5. Quel a été le niveau de participation des personnes et des équipes aux activités de recherche et aux activités connexes?	Qu'est-ce que nous finançons?
6. Dans quelle mesure la recherche a-t-elle permis de générer des connaissances et dans quelle mesure ces connaissances ont-elles été utilisées?	Les SP et les SDP sont-elles efficaces?
7. Dans quelle mesure du personnel hautement qualifié (PHQ) a-t-il participé à de la formation en recherche et amélioré ses compétences et ses connaissances professionnelles et dans le domaine de la recherche?	
8. Dans quelle mesure les SP et les SDP ont-elles contribué à faire reconnaître l'expertise et l'excellence des chercheurs canadiens en sciences humaines à l'échelle nationale et internationale?	
9. Dans quelle mesure les occasions de financement sont-elles exécutées de façon rentable?	De quelle manière les modèles de financement des SP et des SDP pourraient-ils être améliorés?

## ANNEXE E : RÉFÉRENCES

### Examen de la documentation

Conseil consultatif pour l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale. *Investir dans l'avenir du Canada : consolider les bases de la recherche au pays, l'examen du soutien fédéral aux sciences* (2017).

Allen, Liz. « What Value Collaboration? Recognizing, Understanding, and Incentivizing Collaboration », *The Connected Culture of Collaboration: Digital Science and Overleaf*, 2017.

Association des universités et des collèges du Canada, Les universités canadiennes dans le monde : sondage sur l'internationalisation effectué par Universités Canada, 2014 [en français]. 2015.

Bammer, Gabriele. « Enhancing Research Collaborations: Three Key Management Challenges »; *Research Policy* 37, n° 5, 1<sup>er</sup> juin 2008, 875-887.

Bayona, Cristina, Teresa García-Marco et Emilio Huerta. « Firms' Motivations for Cooperative R&D: An Empirical Analysis of Spanish Firms »; *Research Policy* 30, n° 8, octobre 2001, 1289-1307.

Bloom, Michael, Cameron MacLaine, Daniel F. Muzyka et James Stuckey. *S'unir pour être plus performants : le renforcement des partenariats entre les établissements d'enseignement postsecondaire et les entreprises*; Ottawa, 2016.

Bloom, Michael et Douglas Watt. *Evaluating Education-Business Partnerships: Value-Assessment Process Workbook*; Le Conference Board du Canada, 2015.

Bozeman, Barry et Monica Gaughan. « How Do Men and Women Differ in Research Collaborations? An Analysis of the Collaborative Motives and Strategies of Academic Researchers »; *Research Policy* 40, n° 10, décembre 2011, 1393-1402.

Brandstetter, Regina et coll. *Successful Partnerships: A Guide*; Vienne, Autriche : Forum LEED sur les partenariats et la gouvernance locale de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2006.

Chernikova, Elena. « Chapter 3: Negotiating Research Collaboration between Universities and Other Civil Society Organizations in Canada »; *Putting Knowledge to Work*, 71-106, 2017.

Cummings, Jonathon N. et Sara Kiesler. « Coordination Costs and Project Outcomes in Multi-University Collaborations »; *Research Policy* 36, n° 10, 1<sup>er</sup> décembre 2007, 1620-1634.

Doberneck, Diane M., Chris R. Glass et John Schweitzer. « From Rhetoric to Reality: A Typology of Publically Engaged Scholarship »; *Journal of Higher Education Outreach and Engagement*, 2010, 31.

D'Este, P. et P. Patel. « University-Industry Linkages in the UK: What Are the Factors Underlying the Variety of Interactions with Industry? »; *Research Policy* 36, n° 9, 1<sup>er</sup> novembre 2007, 1295-1313.

Fielden, Sarah J., Melanie L. Rusch, Mambo Tabu Masinda, Jim Sands, Jim Frankish et Brian Evoy. Key Considerations for Logic Model Development in Research Partnerships: A Canadian Case Study; [en anglais]. n° 1873-7870 (électronique) (20070810 DCOM- 20071010).

Fontana, Roberto, Aldo Geuna et Mireille Matt. « Factors Affecting University-Industry R&D Projects: The Importance of Searching, Screening and Signalling »; *Research Policy* 35, n° 2, mars 2006, 309-323.

Frey, Bruce B., Jill H. Lohmeier, Stephen W. Lee et Nona Tollefson. « Measuring Collaboration among Grant Partners »; *American Journal of Evaluation* 27, n° 3, 2006, 383-392.

Jacobson, Nora, Dale Butterill et Paula Goering. « Organizational Factors That Influence University-Based Researchers' Engagement in Knowledge Transfer Activities »; *Science Communication* 25, n° 3, 2004, 246-259.

Katz, J. Sylvan et Ben R. Martin. « What Is Research Collaboration? »; *Research Policy* 26, 1997, 1-18.

Kyvik, Svein et Mari Teigen. « Child Care, Research Collaboration, and Gender Differences in Scientific Productivity »; *Science, Technology, & Human Values* 21, n° 1, 1996, 54-71.

Lee, Yong S. « The Sustainability of University-Industry Research Collaboration: An Empirical Assessment »; *The Journal of Technology Transfer* 25, n° 2, 2000, 111-133.

Misra, Joya, Laurel Smith-Doerr, Nilanjana Dasgupta, Gabriela Weaver et Jennifer Normanly. « Collaboration and Gender Equity among Academic Scientists »; *Social Sciences* 6, n° 1, 2017, 25.

Morrison, Michael. « 'A Good Collaboration Is Based on Unique Contributions from Each Side': Assessing the Dynamics of Collaboration in Stem Cell Science »; *Life Sciences, Society and Policy* 13, n° 1, 2017, 7.

Nichols, Naomi, David J. Phipps, Johanne Provençal et Allyson Hewitt. « Knowledge Mobilization, Collaboration, and Social Innovation: Leveraging Investments in Higher Education »; *La Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale* 4, n° 1, printemps 2013, 25-42.

Operating Principles for PSE-Business Partnerships; Le Conference Board du Canada.

*Partnership Project Appendix A: Literature Review*; George Brown College Community Partnerships Office.

Philbin, Simon. « Measuring the Performance of Research Collaborations »; *Measuring Business Excellence* 12, n° 3, 2008, 16-23.

Ponds, Roderick, Frank Van Oort et Koen Frenken. « The Geographical and Institutional Proximity of Research Collaboration »; *Papers in Regional Science* 86, n° 3, 2007, 423-443.

Roche, Chris. « Effective Partnerships between NGOs, Civil Society Organisations & Universities »; site Web de l'Association des universités du Commonwealth, <https://beyond2015.acu.ac.uk/submissions/view?id=47>.

Schartinger, Doris, Christian Rammer, Manfred M. Fischer et Josef Fröhlich. « Knowledge Interactions between Universities and Industry in Austria: Sectoral Patterns and Determinants »; *Research Policy* 31, n° 3, 1<sup>er</sup> mars 2002, 303-328.

Smith, Joanna et Priscilla Wohlstetter. « Understanding the Different Faces of Partnering: A Typology of Public-Private Partnerships »; *School Leadership & Management* 26, n° 3, 1<sup>er</sup> juillet 2006, 249-268.

La Presse canadienne. « Science Minister Considers Forcing Universities to Attract More Female Research Chairs »; CBC News Online, 27 avril 2017.

Waruszynski, Barbara Theresa. « Collaboration in Scientific Research: Factors That Influence Effective Collaboration During a Period of Transformational Change »; Royal Roads University, 2017.

## Examen des documents

Conseil consultatif pour l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale. (avril 2017) *Investir dans l'avenir du Canada : consolider les bases de la recherche au pays*. Extrait le 14 avril 2017, de [http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ExamenDuSoutienScience\\_avril2017-rv.pdf/\\$file/ExamenDuSoutienScience\\_avril2017-rv.pdf](http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ExamenDuSoutienScience_avril2017-rv.pdf/$file/ExamenDuSoutienScience_avril2017-rv.pdf)

Division de l'audit interne, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (novembre 2016). Audit des occasions de financement liées aux partenariats.

Hall, B. et Tremblay, C., The Center for Public Sector Studies. (mai 2012). *Learning from SSHRC funded Partnerships*.

Chambre des communes. (mars 2017). *Bâtir une classe moyenne forte, #Budget2017*. Extrait le 14 avril 2017, de <https://www.budget.gc.ca/2017/docs/plan/budget-2017-fr.pdf>

Kishchuk, N., Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (novembre 2003). *Rapport de rendement : Phase 1 du programme Alliances de recherche universités-communautés (ARUC)*.

Kishchuk, N., Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (mars 2005). *Programme des Grands travaux de recherche concertée (GTRC) du CRSH : Rapport sur le rendement*.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada. (juin 2016). *Un programme d'innovation inclusif : État des lieux*. Extrait le 14 avril 2017, de [https://www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/vwapj/Inclusive\\_Innovation\\_Agenda-fra.pdf/\\$file/Inclusive\\_Innovation\\_Agenda-fra.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/vwapj/Inclusive_Innovation_Agenda-fra.pdf/$file/Inclusive_Innovation_Agenda-fra.pdf)

Innovation, Sciences et Développement économique Canada. (juin 2016). *Le Canada : une nation d'innovateurs*. Extrait le 14 avril 2017, de [https://www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/vwapj/InnovationNation\\_Report-FR.pdf/\\$file/InnovationNation\\_Report-FR.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/vwapj/InnovationNation_Report-FR.pdf/$file/InnovationNation_Report-FR.pdf)

Office of Community Based Research: University of Victoria. (octobre 2009). *The Funding and*

*Development of Community University Research Partnerships in Canada.*

\* Cabinet du Premier ministre. (non daté). *Lettre de mandat de la ministre des Sciences*. Extraite le 7 juillet 2017, de <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-sciences>

\* Cabinet du Premier ministre. (non daté). *Lettre de mandat du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique*. Extraite le 4 juillet 2017, de <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-l-innovation-des-sciences-et-du-developpement-economique>

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (mai 2017). *Partnership Grants Compendium*.

Small Globe. (octobre 2015). *Summative Evaluation: ICURA*.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (septembre 2013). *Évaluation des occasions de financement du CRSH favorisant la mobilisation des connaissances*.

<sup>41</sup>Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (2014). *Demande d'admissibilité des organismes sans but lucratif*. Consulté le 29 juin 2017, sur [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au\\_sujet/policies-politiques/statements-enonces/not\\_for\\_profit-sans\\_but\\_lucratif-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/policies-politiques/statements-enonces/not_for_profit-sans_but_lucratif-fra.aspx)

\* Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (2016a). *L'avancement du savoir pour façonner le Canada de demain – Plan stratégique du CRSH 2016-2020*. Extrait le 29 juin 2017, de [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au\\_sujet/publications/strategic-plan-strategique-2016-fra.pdf](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/publications/strategic-plan-strategique-2016-fra.pdf)

\* Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (2016b). *Définitions*. Extrait en avril 2018, de <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/definitions-fra.aspx#a13>

\* Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (2016c). *Environmental Scan 2016*.

\* Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (2016d). *Subventions de développement de partenariat*. Consulté le 7 juillet 2017, [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/partnership\\_development\\_grants-subventions\\_partenariat\\_developpement-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/partnership_development_grants-subventions_partenariat_developpement-fra.aspx)

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (1<sup>er</sup> novembre 2016e). Statistiques relatives aux concours. Extraites le 2 mars 2017, de <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/results-resultats/stats-statistiques/index-fra.aspx>

\* Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (2017a). *Lignes directrices pour une mobilisation des connaissances efficace*. Consultées le 5 juillet 2017, de [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/policies-politiques/knowledge\\_mobilisation-mobilisation\\_des\\_connaissances-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/policies-politiques/knowledge_mobilisation-mobilisation_des_connaissances-fra.aspx)

\* Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (2017b). *Lignes directrices sur les initiatives de formation en recherche en partenariat*. Consultées le 4 juillet 2017, de [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/policies-politiques/partnered\\_research\\_training-partenariat\\_de\\_formation\\_de\\_recherche-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/policies-politiques/partnered_research_training-partenariat_de_formation_de_recherche-fra.aspx)

\* Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. (2017c). *Subventions de partenariat – Première étape*. Consultée en juillet 2017, de [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/partnership\\_grants\\_stage1-subventions\\_partenariat\\_etape1-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/partnership_grants_stage1-subventions_partenariat_etape1-fra.aspx)

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada : PRA Inc. (2017). *Évaluation des occasions de financement de partenariats : Rapport de conception*

Le Conference Board du Canada (janvier 2016). *S'unir pour être plus performants : le renforcement des partenariats entre les établissements d'enseignement postsecondaire et les entreprises*.

The Impact Group. (décembre 2014). *Strengthening Research Partnerships Between Post-Secondary Institutions and Industry*.

---

\*<sup>41</sup>Des données choisies ont été extraites de ces documents, mais ces derniers n'ont pas été examinés de façon systématique.